Reçu en préfecture le 18/06/2024

Publié le 18/06/2024



REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DOUBS

ARRONDISSEMENT PONTARLIER

Nombre de membres

En exercice : 49 Quorum : 25 Présents : 43 Votants : 47

Ayant donné procuration: 04

Absents/excusés : 06 Représenté : 01 Démissions :

Résultat du vote : Pour : 12 Contre : 35 Blanca et nuls : 00

Blancs et nuis : 00 Abstention : 00

Date de la convocation

04/06/2024

Objet de la délibération

Demande de transfert de la compétence péri et extrascolaire

EXTRAIT DU REGIOTINE

des DELIBERATIONS du CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES LACS ET MONTAGNES DU HAUT DOUBS

Séance du 11 juin 2024

L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE et le 11 juin à 19h00, le Conseil de la Communauté régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle des Vallières à Labergement Sainte Marie, sous la Présidence de M. Jean-Marie SAILLARD.

Secrétaire de séance : M. Claude LIETTA

Présents: M. SAILLARD Jean-Marie (Les Villedieu), M. MINNITI Didier (Brey et Maison du Bois), Mme GREUSARD Elisabeth (Chapelle des Bois), M. BOURGEOIS DIT DESSUS Roland (Chatelblanc), M. BONNET Dominique (Chaux Neuve), M. ROUSSELET Camille (Fourcatier Maison Neuve), M. LONCHAMPT Richard (Gellin), M. MOREL Michel, Mme TISSOTTRULLARD Géraldine, Mme WALTZER Aurélie, M. POIX-DAUDE Denis (Jougne), Mme PAGNIER PAWLAK Laurette (La planée), M. MIROUDOT Ludovic, Mme CHOUFFE Angélique, Mme TRIIMAILLE Marie-Hélène (Labergement Sainte Marie), M. MAIROT Jérôme (Le Crouzet), M. BELOT Roger, Mme BULLE-LESCOFFIT Claudine (Les Fourgs), M. HERNANDEZ Didier (Les Grangettes), M. BOIREAU Xavier, M. BOYER Philippe (Les Hôpitaux Neufs), M. POIX Louis (Les Hôpitaux Vieux), M. GINDRE Claude (Les Pontets), M. JACQUEMIN VERGUET Claude (Longevilles Mont d'Or), M. LIETTA Claude, M. BROCARD Jacques (Malbuisson), M. THERY Jean Bernard (Malpas), M. DEQUE Gérard, Mme JURCEVIC Lucie (Métabier), M. BARNOUX Jean-Luc, M. PEPE Michel (Montperreux), M. PERRIN Daniel, Mme BERTHET Sylvie, M. LETOUBLON Albert (Mouthe), M. FAIVRE Michel (Oye et Pallet), Mme TODESCHINI Patricia (Petite Chaux), M. BOUVERET Jean-Yves (Reculfoz), M. POURCELOT Jean-Marie (Remoray Boujeons), Mme SCHIAVON Florence (Rochejean), Mme PRÉTRE Brigitte (Saint Antoine), Mme FAGIANt Patricia (Saint Point Lac), M. COQUIARD Franck (Sarrageois), M. POPULAIRE Sébastien (Touillon et Loutelet).

Autres présents : M. PETITE Gilles, M. DEMAIMAY Stéphane.

Excusés: M. GALLIOT Jean-Baptiste (Jougne), M. MERCIER Jean-Luc (Les Fourgs), PELLEGRINI Sylvain (Oye et Pallet), M. PENZES Eric (Rochejean).

Absents: M. LACROIX Hervé (Métablef), M. FIEVET Sylvain (Rondefontaine).

<u>Procurations</u>: M. GALLIOT Jean-Baptiste ayant donné procuration à Mme TISSOT-TRULLARD Géraldine (Jougne), M. MERCIER Jean-Luc ayant donné procuration à M. BELOT Roger (Les Fourgs), PELLEGRINI Sylvain ayant donné procuration à M. FAIVRE Michel (Oye et Pallet), M. PENZES Eric ayant donné procuration à Mme SCHIAVON Florence (Rochejean).

Le Président,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 5214-16,

VU les statuts de la Communauté,

Considérant que par une délibération en date du 22 février 2022, la Communauté a décidé de lancer une étude, suite à un questionnaire transmis en ce sens aux communes, pour étudier les enjeux d'un transfert des compétences scolaire, périscolaire et extrascolaire,

Considérant que cette étude a donné lieu à la production d'un rapport d'état des lieux, dit rapport de phase 1 présenté à tous les Maires et les membres de la commission « Ecoles-Jeunesse »

Considérant que cette étude a donné lieu à la production d'un rapport spécifique à l'étude des scénarios de transfert, dit rapport de phase 2, qui prévoyait un scénario, dit scénario 2, prévoyant un transfert total des compétences scolaire, périscolaire et extrascolaire,

Considérant que ledit rapport prévoyant en outre un scénario relatif au statu quo, un scénario 1 portant sur le transfert de la compétence scolaire par une modification de l'intérêt communautaire et un scénario 3 de restitution de la compétence « affaires scolaires » aux communes,

Considérant qu'à la suite du rendu de l'étude, il est apparu qu'il n'était pas opportun pour les communes d'étendre la coopération intercommunale aux compétences périscolaire et extrascolaire de telle sorte que leur transfert peut être exclu à ce jour,

Reçu en préfecture le 18/06/2024

Publié le 18/06/2024



Considérant qu'il est apparu utile que chacun des conseillers communautaires puisse effectivement délibérer sur le rejet de ce scénario afin de permettre la poursuite de la réflexion quant aux autres scénario 0, scénario 1 et scénario 3),

Considérant le caractère préparatoire de cette délibération,

AINSI APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE PAR 35 VOIX et 12 CONTRE DECIDE :

<u>Article 1</u>: de rejeter le scénario 2 de l'étude de transfert des compétences scolaire, périscolaire et extrascolaire à savoir le transfert, par ses communes membres, à la Communauté de communes des Lacs et Montagnes du Haut-Doubs des compétences scolaire, périscolaire, extrascolaire.

<u>Article 2</u>: de charger le Président de l'exécution de la présente délibération et notamment de sa notification aux communes membres et au préfet du Doubs.

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Besançon- (30 rue Charles Nodier, — 25 000 Besançon) ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté de communes, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Fait et délibéré les ans, jours et mois susdits

Pour copie certifiée conforme,

Le Président,

Reçu en préfecture le 18/06/2024

Publié le 18/06/2024



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DOUBS

ARRONDISSEMENT PONTARLIER

Nombre de membres

En exercice: 49 Quorum: 25 Présents: 43 Votants: 47

Ayant donné procuration : 04 Absents/excusés : 06

Représenté : 01 Démissions :

Résultat du vote : Pour : 47 Contre : 00 Blancs et nuls : 00 Abstention : 00

Date de la convocation

04/06/2024

Objet de la délibération

Espaces Naturels Sensibles (ENS) du Mont d'Or

EXTRAIT DU R ID: 025-200069565-20240611-2024_045-DE

des DELIBERATIONS du CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES LACS ET MONTAGNES DU HAUT DOUBS

Séance du 11 juin 2024

L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE et le 11 juin à 19h00, le Conseil de la Communauté régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle des Vallières à Labergement Sainte Marie, sous la Présidence de M. Jean-Marie SAILLARD.

Secrétaire de séance : M. Claude LIETTA

Présents: M. SAILLARD Jean-Marie (Les Villedieu), M. MINNIT! Didier (Brey et Malson du Bols), Mme GREUSARD Elisabeth (Chapelle des Bols), M. BOURGEOIS DIT DESSUS Roland (Chatelblanc), M. BONNET Dominique (Chaux Neuve), M. ROUSSELET Camille (Fourcatier Malson Neuve), M. LONCHAMPT Richard (Gellin), M. MOREL Michel, Mme TISSOTTRULLARD Géraldine, Mme WALTZER Aurélie, M. POIX-DAUDE Denis (Jougne), Mme PAGNIER PAWLAK Laurette (La planée), M. MIROUDOT Ludovic, Mme CHOUFFE Angélique, Mme TRIMAILLE Marie-Hélène (Labergement Sainte Marie), M. MAIROT Jérôme (Le Crouzet), M. BELOT Roger, Mme BULLE-LESCOFFIT Claudine (Les Fourgs), M. HERNANDEZ Didier (Les Grangettes), M. BOIREAU Xavier, M. BOYER Philippe (Les Hôpitaux Neufs), M. POIX Louis (Les Hôpitaux Vieux), M. GINDRE Claude (Les Pontets), M. JACQUEMIN VERGUET Claude (Longevilles Mont d'Or), M. LIETTA Claude, M. BROCARD Jacques (Malbuisson), M. THERY Jean Bernard (Malpas), M. DEQUE Gérard, Mme JURCEVIC Lucie (Métablef), M. BARNOUX Jean-Luc, M. PEPE Michel (Montperreux), M. PERRIN Daniel, Mme BERTHET Sylvie, M. LETOUBLON Albert (Mouthe), M. FAIVRE Michel (Oye et Pallet), Mme TODESCHINI Patricia (Petite Chaux), M. BOUVERET Jean-Yves (Reculfoz), M. POURCELOT Jean-Marie (Remoray Boujeons), Mme SCHIAVON Florence (Rochejean), Mme PRÊTRE Brigitte (Saint Antolne), Mme FAGIANI Patricia (Saint Point Lac), M. COQUIARD Franck (Sarrageois), M. POPULAIRE Sébastien (Touillon et Loutelet).

Autres présents: M. PETITE Gilles, M. DEMAIMAY Stéphane.

<u>Excusés</u>: M. GALLIOT Jean-Baptiste (Jougne), M. MERCIER Jean-Luc (Les Fourgs), PELLEGRINI Sylvain (Oye et Pallet), M. PENZES Eric (Rochejean).

Absents: M. LACROIX Hervé (Métabief), M. FIEVET Sylvain (Rondefontaine).

Procurations: M. GALLIOT Jean-Baptiste ayant donné procuration à Mme TISSOT-TRULLARD Géraldine (Jougne), M. MERCIER Jean-Luc ayant donné procuration à M. BELOT Roger (Les Fourgs), M.PELLEGRINI Sylvain ayant donné procuration à M. FAIVRE Michel (Oye et Pallet), M. PENZES Eric ayant donné procuration à Mme SCHIAVON Florence (Rochejean).

Le Président SAILLARD rappelle que lors du conseil communautaire du 28/02/2023, Béatrix LOIZON, Vice-Présidente en charge de la gestion et de la préservation du patrimoine naturel, de la transition climatique et du tourisme au Département du Doubs a présenté les ambitions du Département au sujet de l'Espace Naturel Sensible du Mont d'Or.

L'objectif est notamment de construire un plan de gestion qui tienne compte des contraintes de l'ensemble des acteurs locaux tels que les agriculteurs, les forestiers, les chasseurs, dans un milieu naturel exceptionnel, sans oublier les activités touristiques qui sont en pleine mutation dans le contexte de changement climatique.

Le projet comporte un volet investissement dans des infrastructures (belvédères, sentiers pédestres), mais aussi un volet fonctionnement avec la création d'un comité de pilotage composé notamment des acteurs cités ci-dessus, mais aussi du Parc Naturel Régional du Haut Jura, des Communes concernées, qui pourra travailler sur divers sujets comme la ressource en eau pour le bétail, les scolytes...

Dans cet écosystème, le Département du Doubs qui est titulaire de la compétence ENS souhaite initier la démarche et la financer, mais il sollicite la Communauté de Communes pour qu'elle s'implique ensuite dans la gestion et l'animation.

Cela nécessite d'y consacrer du temps de travail en interne, que le Département pourrait subventionner au même titre que l'investissement.

Les techniciens et élus du Département ont rencontré les 4 communes concernées, qui ont toutes délibérées favorablement pour s'engager dans cette démarche ENS. La Communauté de Communes est à son tour sollicité pour émettre un avis.

Reçu en préfecture le 18/06/2024

Publié le 18/06/2024



ID: 025-200069565-20240611-2024_045-DE

Le Conseil Communautaire, l'exposé entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Donne un accord de principe pour s'engager dans la démarche ENS du Mont d'Or en lien avec le Département du Doubs,
- Valide l'affectation du temps de travail nécessaire en interne pour suivre et animer cette démarche.
- Autorise le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en place de cet Espace Naturel et pour solliciter toutes les demandes d'aides possibles afin de financer les frais induits par cette démarche.

Fait et délibéré les ans, jours et mois susdits

Pour copie certifiée conforme,

Le Président, J.M SAILLARD

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT **DOUBS**

ARRONDISSEMENT <u>PONTARLIER</u>

Nombre de membres

En exercice: 49 Quorum: 25 Présents: 43 Votants: 47

Démissions :

Ayant donné procuration : 04 Absents/excusés: 06 Représenté: 01

Résultat du vote : Pour : 46 Contre: 00 Blancs et nuis : 00 Abstention: 01

Date de la convocation

04/06/2024

Objet de la délibération

SMMO: demande de financement pour un poste d'ingénierie

EXTRAIT DU R

Publié le 18/06/2024

des DELIBERATIONS du CONS ID: 025-200069565-20240611-2024_046-DE DE COMMUNES DES LACS ET MONTAGNES DU HAUT DOUBS

Séance du 11 juin 2024

L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE et le 11 juin à 19h00, le Conseil de la Communauté régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle des Vallières à Labergement Sainte Marie, sous la Présidence de M. Jean-Marie SAILLARD.

Secrétaire de séance : M. Claude LIETTA

Présents : M. SAILLARD Jean-Marie (Les Villedieu), M. MINNITI Didler (Brey et Maison du Bois), Mme GREUSARD Elisabeth (Chapelle des Bois), M. BOURGEOIS DIT DESSUS Roland (Chateiblanc), M. BONNET Dominique (Chaux Neuve), M. ROUSSELET Camille (Fourcatier Malson Neuve), M. LONCHAMPT Richard (Gellin), M. MOREL Michel, Mme TISSOTTRULLARD Géraldine, Mme WALTZER Aurélie, M. POIX-DAUDE Denis (Jougne), Mme PAGNIER PAWLAK Laurette (La planée), M. MIROUDOT Ludovic, Mme CHOUFFE Angélique, Mme TRIMAILLE Marie-Hélène (Labergement Sainte Marie), M. MAIROT Jérôme (Le Crouzet), M. BELOT Roger, Mme BULLE-LESCOFFIT Claudine (Les Fourgs), M. HERNANDEZ Didier (Les Grangettes), M. BOIREAU Xavier , M. BOYER Philippe (Les Hôpitaux Neufs), M. POIX Louis (Les Hôpitaux Vieux), M. GINDRE Claude (Les Pontets), M. JACQUEMIN VERGUET Claude (Longevilles Mont d'Or), M. LIETTA Claude, M. BROCARD Jacques (Malbuisson), M. THERY Jean Bernard (Malpas), M. DEQUE Gérard, Mme JURCEVIC Lucie (Métablef), M. BARNOUX Jean-Luc, M. PEPE Michel (Montperreux), M. PERRIN Daniel, Mme BERTHET Sylvie, M. LETOUBLON Albert (Mouthe), M. FAIVRE Michel (Oye et Pallet), Mme TODESCHINI Patricia (Petite Chaux), M. BOUVERET Jean-Yves (Reculfoz), M. POURCELOT Jean-Marie (Remoray Boujeons), Mme SCHIAVON Florence (Rochejean), Mme PRÊTRE Brigitte (Saint Antoine), Mme FAGIANI Patricia (Saint Point Lac), M. COQUIARD Franck (Sarrageois), M. POPULAIRE Sébastien (Touillon et Loutefet).

Autres présents : M. PETITE Gilles, M. DEMAIMAY Stéphane.

Excusés: M. GALLIOT Jean-Baptiste (Jougne), M. MERCIER Jean-Luc (Les Fourgs), PELLEGRINI Sylvain (Oye et Pallet), M. PENZES Eric (Rochejean).

Absents: M. LACROIX Hervé (Métablef), M. FIEVET Sylvain (Rondefontaine).

Procurations: M. GALLIOT Jean-Baptiste ayant donné procuration à Mme TISSOT-TRULLARD Géraldine (Jougne), M. MERCIER Jean-Luc ayant donné procuration à M. BELOT Roger (Les Fourgs), PELLEGRÍNI Sylvain ayant donné procuration à M. FAIVRE Michel (Oye et Pallet), M. PENZES Eric ayant donné procuration à Mme SCHIAVON Florence (Rochejean).

Le Président SAILLARD informe le conseil communautaire que depuis les départs d'Olivier ERARD et Sylvain PHILIPPE ce printemps, la direction du Syndicat Mixte du Mont d'Or est assurée par un comité de direction, notamment piloté par le Département du Doubs.

La station de Métabief reste toutefois engagée dans le projet européen BEYOND SNOW

Après la phase de diagnostic et d'études, les prochains 18 mois du projet seront consacrés à la définition de la stratégie d'adaptation et aux actions opérationnelles. Pour le SMMO, cette période sera en partie l'opportunité de poursuivre sa stratégie de transition adoptée en 2022, à travers le Plan d'Accélération de la Transition du SMMO (PAcT), d'en rapporter et d'en communiquer les constats, les réussites ou les points d'amélioration, aux partenaires européens et aux observateurs. En parallèle, le livrable intermédiaire du futur schéma directeur de transition du tourisme et loisirs du Haut-Doubs : le MASTERPLAN, a été présenté, salué et validé en comité de pilotage Avenir Montagnes le 30 avril 2024. Dans ce document de référence, figurent trois projets phares de transition sur le périmètre du SMMO et de la Communauté de Communes Lacs et Montagnes du Haut-Doubs (CCLMHD);

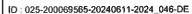
- Site remarquable du Mont d'Or.
- Station de Montagne de Métabief.
- Pôle nordique des tremplins de Chaux-Neuve.

Ces projets ont été identifiés, lors des ateliers collaboratifs menés sur le territoire, comme étant des totems nationaux, territoriaux et locaux pour la transition du SMMO, de la CCLMHD et plus largement du Haut-Doubs. Ils sont pleinement intégrés dans la stratégie de transition et dans les actions opérationnelles du SMMO et de la CCLMHD, en lien avec le projet européen BEYOND

Afin de mener à bien ces projets, il apparait nécessaire de poursuivre l'ingénierie de projet européen et d'y adosser la gestion des trois projets de transition, par la création d'un poste de chargé(e) de projet européen et de projets de transition sur le périmètre SMMO et CCLMHD (Site du Mont d'Or, Station de Montagne, Pôle Chaux-Neuve).

Reçu en préfecture le 18/06/2024

Publié le 18/06/2024



La gouvernance du projet européen BEYOND SNOW co-finance ce poste sur la période 2024-2025. S'agissant du plan prévisionnel de financement de ce poste, il est construit selon le tableau cidessous qui sollicite la Communauté de Communes à hauteur de 20 000€ :

Dépenses en €	
Masse salariale chargée CDD sur 18 mois (15/06/2024 au 15/12/2024)	99 000
Frais de poste (frais de missions et déplacements salariés et observateurs, événements, AMO)	15 000
everioniono, Amoy	
total	114 000

Recettes en €	
BEYOND SNOW salaire	55 600
BEYOND SNOW	15 000
frais	
FNADT Massif	20 000
CCLMHD	20 000
SMMO	3 400
total	114 000

Le Conseil Communautaire, l'exposé entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité moins une abstention des membres présents :

- Valide le principe du recrutement d'un chargé de projet BEYOND SNOW au Syndicat Mixte du Mont d'Or,
- Co finance ce poste à hauteur de 20 000€ sur la durée du contrat de 18 mois,
- Autorise le Président à signer l'ensemble des documents induits par cette démarche.

Fait et délibéré les ans, jours et mois susdits

Pour copie certifiée conforme, Le Président.



REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DOUBS

ARRONDISSEMENT PONTARLIER

Nombre de membres

En exercice : 49 Quorum : 25 Présents : 43 Votants : 47

Ayant donné procuration : 04 Absents/excusés : 06

Représenté : 01 Démissions :

Résultat du vote : Pour : 46 Contre : 01 Biancs et nuls : 00 Abstention : 00

Date de la convocation

04/06/2024

Objet de la délibération

Taxe de séjour : Tarifs 2025 EXTRAIT DU R ID : 025-200069565-20240611-2024_047-DE

des DELIBERATIONS du CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES LACS ET MONTAGNES DU HAUT

DOUBS

Séance du 11 juin 2024

L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE et le 11 juin à 19h00, le Conseil de la Communauté régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle des Vallières à Labergement Sainte Marie, sous la Présidence de M. Jean-Marie SAILLARD.

Secrétaire de séance : M. Claude LIETTA

Présents: M. SAILLARD Jean-Marie (Les Villedieu), M. MINNITI Didier (Brey et Maison du Bols), Mme GREUSARD Elisabeth (Chapelle des Bols), M. BOURGEOIS DIT DESSUS Roland (Chatelblanc), M. BONNET Dominique (Chaux Neuve), M. ROUSSELET Camille (Fourcatier Maison Neuve), M. LONCHAMPT Richard (Gellin), M. MOREL Michel, Mme TISSOT-TRULLARD Géraldine, Mme WALTZER Aurélie, M. POIX-DAUDE Denis (Jougne), Mme PAGNIER PAWLAK Laurette (La planée), M. MROUDOT Ludovic, Mme CHOUFFE Angélique, Mme TRIMAILLE Marie-Hétène (Labergement Sainte Marie), M. MAIROT Jérôme (Le Crouzet), M. BELOT Roger, Mme BULLE-LESCOFFIT Claudine (Les Fourgs), M. HERNANDEZ Didier (Les Grangeties), M. BOIREAU Xavier, M. BOYER Philippe (Les Hôpitaux Neufs), M. POIX Louis (Les Hôpitaux Vieux), M. GINDRE Claude (Les Pontets), M. JACQUEMIN VERGUET Claude (Longevilles Mont d'Or), M. LIETTA Claude, M. BROCARD Jacques (Matbuisson), M. THERY Jean Bemard (Malpas), M. DEQUE Gérard, Mme JURCEVIC Lucie (Métablef), M. BARNOUX Jean-Luc, M. PEPÉ Michel (Montperreux), M. PERRIN Daniel, Mme BERTHET Sylvie, M. LETOUBLON Albert (Mouthe), M. FAIVRE Michel (Oye et Pallet), Mme TODESCHINI Patricia (Petite Chaux), M. BOUVERET Jean-Yves (Reculfoz), M. POURCELOT Jean-Marie (Remoray Boulgens), Mme SCHIAVON Florence (Rochejean), Mme PRÊTRE Brigitte (Saint Antoine), Mme FAGIANI Patricia (Saint Point Lac), M. COQUIARD Franck (Sarrageois), M. POPULAIRE Sébastien (Touillon et Loutelet).

Autres présents : M. PETITE Gilles, M. DEMAIMAY Stéphane.

Excusés: M. GALLIOT Jean-Baptiste (Jougne), M. MERCIER Jean-Luc (Les Fourgs), PELLEGRINI Sylvain (Oye et Pallet), M. PENZES Eric (Rochejean).

Absents: M. LACROIX Hervé (Métablef), M. FIEVET Sylvain (Rondefontaine).

<u>Procurations</u>: M. GALLIOT Jean-Baptiste ayant donné procuration à Mme TISSOT-TRULLARD Géraldine (Jougne), M. MERCIER Jean-Luc ayant donné procuration à M. BELOT Roger (Les Fourgs), M.PELLEGRINI Sylvain ayant donné procuration à M. FAIVRE Michel (Oye et Pallet), M. PENZES Eric ayant donné procuration à Mme SCHIAVON Florence (Rochejean).

Le Vice-Président chargé du tourisme,

- Vu l'article 67 de la loi de finances pour 2015 N°2014-1654 du 29 décembre 2014;
- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2333-26 et suivants et R.2333-43 et suivants ;
- Vu le code du tourisme et notamment ses articles L.422-3 et suivants ;
- Vu le décret n° 2015-970 du 31 juillet 2015 ;
- Vu l'article 59 de la loi n° 2015-1786 du 29 décembre 2015 de finances rectificative pour 2015 :
- Vu l'article 90 de la loi n° 2015-1785 du 29 décembre 2015 de finances pour 2016;
- Vu l'article 86 de la loi n°2016-1918 du 29 Décembre 2016 de finances rectificatives pour 2016 :
- Vu les articles 44 et 45 de la loi n° 2017-1775 du 28 décembre 2017 de finances rectificative pour 2017;
- Vu les articles 162 et 163 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019;
- Vu le décret n° 2019-1062 du 16 octobre 2019;
- Vu les articles 16, 112, 113 et 114 de la loi n°2019-1479 de finances pour 2020;
- Vu les articles 122, 123 et 124 de la loi n°2020-1721 de finances pour 2021;
- Vu l'article 76 de la loi n° 2022-1726 du 30 décembre 2022 de finances pour 2023
- Vu la délibération du conseil départemental du Doubs du 26 juin 2023 portant sur l'institution d'une taxe additionnelle départementale à la taxe de séjour;
- Vu les articles 129 et 140 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024
- Vu le rapport de M. le Président ;

Reçu en préfecture le 18/06/2024

Publié le 18/06/2024



ID: 025-200069565-20240611-2024_047-DE

PROPOSE:

Article 1:

La Communauté de Communes des Lacs et Montagnes du Haut Doubs a institué une taxe de séjour sur l'ensemble de son territoire depuis le 26/09/2017. La présente délibération reprend toutes les modalités et les tarifs de la taxe de séjour sur son territoire et annule et remplace toutes les délibérations antérieures à compter du 1er janvier 2025.

Article 2 :

La taxe de séjour est perçue au réel par les natures et catégories d'hébergement à titre onéreux proposés qui sont les suivantes :

- Palaces
- Hôtels de tourisme.
- Résidences de tourisme,
- Meublés de tourisme,
- Villages de vacances,
- Chambres d'hôtes.
- Auberges collectives.
- Emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures,
- Terrains de camping et de caravanage ainsi que tout autre terrain d'hébergement de plein air.
- Les hébergements en attente de classement et les hébergements sans classement qui ne relèvent pas des natures d'hébergement mentionnées aux 1° à 9° de l'article R. 2333-44 du CGCT.

La taxe de séjour est perçue auprès des personnes hébergées à titre onéreux et qui n'y sont pas domiciliées (voir : article L.2333-29 du Code général des collectivités territoriales).

Son montant est calculé à partir de la fréquentation réelle des établissements concernés. Le montant de la taxe due par chaque touriste est égal au tarif qui lui est applicable en fonction de la classe de l'hébergement dans lequel il réside, multiplié par le nombre de nuitées correspondant à la durée de son séjour. La taxe est ainsi perçue par personne et par nuitée de séjour.

Article 3:

La taxe de séjour est perçue sur la période allant du 1er janvier au 31 décembre.

Article 4:

Le conseil départemental du DOUBS, par délibération en date du 26 juin 2023, a institué une taxe additionnelle de 10 % à la taxe de séjour. Dans ce cadre et conformément aux dispositions de l'article L.3333-1 du CGCT, la taxe additionnelle est recouvrée par communauté de communes des Lacs et Montagnes du Haut Doubs pour le compte du département dans les mêmes conditions que la taxe communautaire à laquelle elle s'ajoute. Son montant est calculé à partir de la fréquentation réelle des établissements concernés.

Article 5:

Conformément aux articles L.2333-30 et L.2333-41 du CGCT, les tarifs doivent être arrêtés par le conseil communautaire avant le 1er juillet de l'année pour être applicable à compter de l'année suivante. Le barème suivant est appliqué à partir du 1er janvier 2025 :

Reçu en préfecture le 18/06/2024

Publié le 18/06/2024



ID: 025-200069565-20240611-2024_047-DE

Catégories d'hébergement	Tarif plafond REGLEMENTAIRE	Tarif CCLMHD
Palaces	Entre 0,70 € et 4,60 €	4.00 €
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	Entre 0,70 € et 3,30 €	2.00 €
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	Entre 0,70 € et 2,50 €	1.75 €
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	Entre 0,50 € et 1,60 €	1.00 €
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles	Entre 0,30 € et 1,00 €	0.90 €
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1,2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes, auberges collectives	Entre 0,20 € et 0,80 €	0.75 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3,4 et 5 étoiles, et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	Entre 0,20 € et 0,60 €	0.55 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0,20 €	0,20 €

Pour tous les hébergements en attente de classement ou sans classement à l'exception des catégories d'hébergements mentionnées dans le tableau de l'article 5, le tarif applicable par personne et par nuitée est de 5 % du coût par personne de la nuitée dans la limite du tarif le plus élevé adopté par la collectivité. Le coût de la nuitée correspond au prix de la prestation d'hébergement hors taxes.

Article 6:

Sont exemptés de la taxe de séjour conformément à l'article L. 2333-31 du CGCT

- Les personnes mineures,
- Les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés dans la commune,
- · Les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire,
- Les personnes qui occupent des locaux dont le loyer est inférieur à un montant de 1€ <u>par</u> <u>nuit et par personne</u>.

Article 7:

Les logeurs doivent déclarer tous les mois le nombre de nuitées effectuées dans leur établissement auprès du service taxe de séjour. Cette déclaration peut s'effectuer par courrier ou par internet. En cas de déclaration par courrier le logeur doit transmettre chaque mois avant le 10 le formulaire de déclaration accompagné d'une copie intégrale de son registre des séjours.

En cas de déclaration par internet le logeur doit effectuer sa déclaration avant le 15 du mois.

Le service taxe de séjour transmet à tous les hébergeurs un état récapitulatif portant le détail des sommes collectées qu'ils doivent leur retourner accompagné de leur règlement avant le :

- avant le 31 mai, pour les taxes perçues du 1er janvier au 30 avril
- avant le 30 septembre, pour les taxes perçues du 1er mai au 31 août
- avant le 31 janvier, pour les taxes perçues du 1er septembre au 31 décembre

Reçu en préfecture le 18/06/2024

Publié le 18/06/2024



ID: 025-200069565-20240611-2024_047-DE

Article 8:

Le produit de cette taxe est intégralement utilisé pour le développement touristique du territoire au travers du financement de l'office de tourisme conformément à l'article L2333-27 du CGCT.

Le Président, l'exposé entendu met au vote.

Le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents :

- valide l'ensemble des articles ci-dessus et notamment :
 - o l'augmentation à 4.00 € du tarif fixe affecté aux « Palaces »
 - o l'augmentation à 2.00 € du tarif fixe affecté aux « hébergements classés 5 étoiles »
 - le maintien à l'identique de tous les autres tarifs de la grille soit : fixes affectés aux hébergements classés de 1 à 4 étoiles et proportionnel pour les hébergements non classés ou en attente de classement.

Fait et délibéré les ans, jours et mois susdits Pour copie certifiée conforme, Le Président

Reçu en préfecture le 18/06/2024

EXTRAIT DU R Publié le 18/06/2024

des DELIBERATIONS du CONS ID : 025-200069565-20240611-2024_049-DE DE COMMUNES DES LACS ET MONTAGNES DU HAUT **DOUBS**

Séance du 11 juin 2024

L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE et le 11 juin à 19h00, le Conseil de la Communauté régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle des Vallières à Labergement Sainte Marie, sous la Présidence de M. Jean-Marie SAILLARD.

Secrétaire de séance : M. Claude LIETTA

Présents: M. SAILLARD Jean-Marie (Les Villedieu), M. MINNITI Didier (Brey et Maison du Bois), Mme GREUSARD Elisabeth (Chapelle des Bois), M. BOURGEOIS DIT DESSUS Roland (Chatelblanc), M. BONNET Dominique (Chaux Neuve), M. ROUSSELET Camille (Fourcatier Malson Neuve), M. LONCHAMPT Richard (Gellin), M. MOREL Michel, Mme TISSOT-TRULLARD Géraldine, Mme WALTZER Aurélie, M. POIX-DAUDE Denis (Jougne), Mme PAGNIER PAWLAK Laurette (La planée), M. MIROUDOT Ludovic, Mme CHOUFFE Angélique, Mme TRIMAILLE Marie-Hélène (Labergement Sainte Marie), M. MAIROT Jérôme (Le Crouzet), M. BELOT Roger, Mme BULLE-LESCOFFIT Claudine (Les Fourgs), M. HERNANDEZ Didier (Les Grangettes), M. BOIREAU Xavier , M. BOYER Philippe (Les Hôpitaux Neufs), M. POIX Louis (Les Hôpitaux Vieux), M. GINDRE Claude (Les Pontets), M. JACQUEMIN VERGUET Claude (Longevilles Mont d'Or), M. LIETTA Claude, M. BROCARD Jacques (Malbuisson), M. THERY Jean Bernard (Malpas), M. DEQUE Gérard, Mme JURCEVIC Lucie (Métabief), M. BARNOUX Jean-Luc, M. PEPE Michel (Montperreux), M. PERRIN Daniel, Mme BERTHET Sylvie, M. LETOUBLON Albert (Mouthe), M. FAIVRE Michel (Oye et Pallet), Mme TODESCHINI Patricia (Petite Chaux), M. BOUVERET Jean-Yves (Recultoz), M. POURCELOT Jean-Marie (Remoray Boujeons), Mme SCHIAVON Florence (Rochejean), Mme PRETRE Brigitte (Saint Antoine), Mme FAGIANI Patricia (Saint Point Lac), M. COQUIARD Franck (Sarrageois), M. POPULAIRE Sébastien (Touillon et Loutelet).

Autres présents : M. PETITE Gilles, M. DEMAIMAY Stéphane.

Excusés: M. GALLIOT Jean-Baptiste (Jougne), M. MERCIER Jean-Luc (Les Fourgs), PELLEGRINI Sylvain (Oye et Pallet), M. PENZES Eric (Rochejean).

Absents: M. LACROIX Hervé (Métablef), M. FIEVET Sylvain (Rondefontaine).

Procurations: M. GALLIOT Jean-Baptiste ayant donné procuration à Mme TISSOT-TRULLARD Géraldine (Jougne), M. MERCIER Jean-Luc ayant donné procuration à M. BELOT Roger (Les Fourgs), M PELLEGRINI Sylvain ayant donné procuration à M. FAIVRE Michel (Oye et Pallet), M. PENZES Eric ayant donné procuration à Mme SCHIAVON Florence (Rochejean).

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DOUBS

ARRONDISSEMENT PONTARLIER

Nombre de membres

En exercice: 49 Quorum: 25 Présents: 43 Votants: 47

Ayant donné procuration : 04

Absents/excusés: 06 Représenté: 01 Démissions :

Résultat du vote : Pour: 47 Contre : 00 Blancs et nuls : 00 Abstention: 00

Date de la convocation

04/06/2024

Objet de la délibération

Rapport annuel du service d'assainissement non collectif, exercice 2023

M. C. LIETTA Vice-Président en charge de la commission « Assainissement » rappelle l'obligation de produire un rapport annuel sur la qualité du service public d'assainissement. Il présente le rapport pour l'exercice 2023 dont chaque conseiller communautaire a été destinataire et qui est joint à la présente délibération.

Le Conseil Communautaire, l'exposé entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Valide le rapport 2023 du service assainissement non collectif.
- Autorise le Président à signer le document et à le publier.

Fait et délibéré les ans, jours et mois susdits

Pour copie certifiée conforme,

Le Président.



Recu en préfecture le 18/06/2024

Publié le 18/06/2024

EXTRAIT DU R ID: 025-200069565-20240611-2024 050-DE

des DELIBERATIONS du CONS DE COMMUNES DES LACS ET MONTAGNES DU HAUT **DOUBS**

Séance du 11 juin 2024

L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE et le 11 juin à 19h00, le Conseil de la Communauté régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle des Vallières à Labergement Sainte Marie, sous la Présidence de M. Jean-Marie SAILLARD.

Secrétaire de séance : M. Claude LIETTA

Présents: M. SAILLARD Jean-Marie (Les Villedieu), M. MINNITI Didier (Brey et Maison du Bols), Mme GREUSARD Elisabeth (Chapelle des Bols), M. BOURGEOIS DIT DESSUS Roland (Chatelblanc), M. BONNET Dominique (Chaux Neuve), M. ROUSSELET Camille (Fourcatier Malson Neuve), M. LONCHAMPT Richard (Gellin), M. MOREL Michel, Mme TISSOT-TRULLARD Géraldine, Mme WALTZER Aurélie, M. POIX-DAUDE Denis (Jougne), Mme PAGNIER PAWLAK Laurette (La planée), M. MIROUDOT Ludovic, Mme CHOUFFE Angélique, Mme TRIMAILLE Marie-Hélène (Labergement Sainte Marie), M. MAIROT Jérôme (Le Crouzet), M. BELOT Roger, Mme BULLE-LESCOFFIT Claudine (Les Fourgs), M. HERNANDEZ Didier (Les Grangettes), M. BOIREAU Xavier , M. BOYER Philippe (Les Hôpitaux Neufs), M. POIX Louis (Les Hôpitaux Vieux), M. GINDRE Claude (Les Pontets), M. JACQUEMIN VERGUET Claude (Longevilles Mont d'Or), M. LIETTA Claude, M. BROCARD Jacques (Malbuisson), M. THERY Jean Bernard (Malpas), M. DEQUE Gérard, Mme JURCEVIC Lucie (Métablef), M. BARNOUX Jean-Luc, M. PEPE Michel (Montperreux), M. PERRIN Daniel, Mme BERTHET Sylvie, M. LETOUBLON Albert (Mouthe), M. FAIVRE Michel (Oye et Pallet), Mme TODESCHINI Patricia (Petite Chaux), M. BOUVERET Jean-Yves (Reculfoz), M. POURCELOT Jean-Marie (Remoray Boujeons), Mme SCHIAVON Florence (Rochejean), Mme PRÊTRE Brigitte (Saint Antoine), Mme FAGIANI Patricia (Saint Point Lac), M. COQUIARO Franck (Sarrageois), M. POPULAIRE Sébastien (Touillon et Loutelet).

Autres présents : M. PETITE Gilles, M. DEMAIMAY Stéphane.

Excusés: M. GALLIOT Jean-Baptiste (Jougne), M. MERCIEI PELLEGRINI Sylvain (Oye et Pallet), M. PENZES Eric (Rochejean). M. GALLIOT Jean-Baptiste (Jougne), M. MERCIER Jean-Luc (Les Fourgs),

Absents: M. LACROIX Hervé (Métabief), M. FIEVET Sylvain (Rondefontaine).

<u>Procurations</u>: M. GALLIOT Jean-Baptiste ayant donné procuration à Mme TISSOT-TRULLARD Géraldine (Jougne), M. MERCIER Jean-Luc ayant donné procuration à M. BELOT Roger (Les Fourgs), M PELLEGRINI Sylvain ayant donné procuration à M. FAIVRE Michel (Oye et Pallet), M. PENZES Eric ayant donné procuration à Mme SCHIAVON Florence (Rochejean).

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DOUBS

ARRONDISSEMENT **PONTARLIER**

Nombre de membres

En exercice : 49 Quorum: 25 Présents: 43 Votants: 47

Ayant donné procuration: 04

Absents/excusés: 06 Représenté: 01 Démissions :

Résultat du vote : Pour: 46 Contre: 01 Blancs et nuis : 00 Abstention: 00

Date de la convocation

04/06/2024

Objet de la délibération

Assainissement: indemnité perte d'exploitation suite aux travaux du BO de Métabief

> M. C. LIETTA, Vice-Président en charge des affaires d'Assainissement rappelle que dans le cadre de la création du bassin d'orage de Métabief, un terrain agricole a été occupé près de 2 années pour la construction, notamment la parcelle n°25380 AC 53, située rue du Bief Rouge appartenant à M GRESARD, propriétaire exploitant, qui a accepté l'utilisation de son terrain.

La CCLMHD propose le versement d'une indemnité pour perte d'exploitation.

Le Conseil Communautaire, l'exposé entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité, moins une voix contre des membres présents :

- Valide une indemnité de 2 000€ pour les deux années,
- Autorise le Président à signer tous les documents nécessaires à son versement.

Fait et délibéré les ans, jours et mois susdits

Pour copie certifiée conforme.

Le Président,

EXTRAIT DU R Publié le 17/06/2024 des DELIBERATIONS du CONS ID: 025-200069565-20240611-2024_051-DE

DE COMMUNES DES LACS ET MONTAGNES DU HAUT DOUBS

Séance du 11 juin 2024

L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE et le 11 juin à 19h00, le Conseil de la Communauté régullèrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle des Valllères à Labergement Sainte Marle, sous la Présidence de M. Jean-Marie SAILLARD.

Secrétaire de séance : M. Claude LIETTA

<u>Présents</u> : M. SAILLARD Jean-Marie (Les Villedieu), M. MINNITI Didier (Brey et Maison du Bois), Mme GREUSARD Elisabeth (Chapelle des Bols), M. BOURGEOIS DIT DESSUS Roland (Chatelblanc), M. BONNET Dominique (Chaux Neuve), M. ROUSSELET Camille (Fourcatier Maison Neuve), M. LONCHAMPT Richard (Gellin), M. MOREL Michel, Mme TISSOTTRULLARD Géraldine, Mme WALTZER Aurélie, M. POIX-DAUDE Denis (Jougne), Mme PAGNIER PAWLAK Laurette (La planée), M. MIROUDOT Ludovic, Mme CHOUFFE Angélique, Mme TRIMAILLE Marle-Hélène (Labergement Sainte Marie), M. MAIROT Jérôme (Le Crouzet), M. BELOT Roger, Mme BULLE-LESCOFFIT Claudine (Les Fourgs), M. HERNANDEZ Didier (Les Grangettes), M. BOIREAU Xavier , M. BOYER Philippe (Les Hôpitaux Neufs), M. POIX Louis (Les Hôpitaux Vieux), M. GINDRE Claude (Les Pontets), M. JACQUEMIN VERGUET Claude (Longevilles Mont d'Or), M. LIETTA Claude, M. BROCARD Jacques (Malbuisson), M. THERY Jean Bernard (Malpas), M. DEQUE Gérard, Mrne JURCEVIC Lucie (Métabief), M. BARNOUX Jean-Luc, M. PEPE Michel (Montperreux), M. PERRIN Daniel, Mme BERTHET Sylvie, M. LETOUBLON Albert (Mouthe), M. FAIVRE Michel (Oye et Pallet), Mme TODESCHINI Patricia (Petite Chaux), M. BOUVERET Jean-Yves (Reculfoz), M. POURCELOT Jean-Marie (Remoray Boujeons), Mme SCHIAVON Florence (Rochejean), Mme PRÉTRE Brigitte (Saint Antoine), Mme FAGIANI Patricia (Saint Point Lac), M. COQUIARD Franck (Sarrageois), M. POPULAIRE Sébastien (Touillon et Loutelet).

Autres présents: M. PETITE Gilles, M. DEMAIMAY Stéphane.

Excusés: M. GALLIOT Jean-Baptiste (Jougne), M. MERCIE PELLEGRINI Sylvain (Oye et Pallet), M. PENZES Eric (Rochejean). M. GALLIOT Jean-Baptiste (Jougne), M. MERCIER Jean-Luc (Les Fourgs),

Absents: M. LACROIX Hervé (Métabief), M. FIEVET Sylvain (Rondefontaine).

Procurations: M. GALLIOT Jean-Baptiste ayant donné procuration à Mme TISSOT-TRULLARD Géraldine (Jougne), M. MERCIER Jean-Luc ayant donné procuration à M. BELOT Roger (Les Fourgs), PELLEGRINI Sylvain ayant donné procuration à M. FAIVRE Michel (Oye et Pallet), M. PENZES Eric ayant donné procuration à Mme SCHIAVON Florence (Rochejean).

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT **DOUBS**

ARRONDISSEMENT PONTARLIER

Nombre de membres

En exercice: 49 Quorum: 25 Présents: 43 Votants: 47

Avant donné procuration : 04

Absents/excusés: 06 Représenté: 01 Démissions :

Résultat du vote : Pour: 47 Contre: 00 Blancs et nuls : 00 Abstention: 00

Date de la convocation

04/06/2024

Objet de la délibération

Réduction du temps de travail d'un Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles principal 1ère classe à temps non complet 14/35 au lieu de 25.16/35 me

M. D. POIX DAUDE, Vice-Président en charge des Ressources Humaines, indique qu'un agent a formulé une demande auprès de la collectivité afin de bénéficier d'une retraite progressive à compter du 01/07/2024. Cet agent est au sein de nos effectifs depuis presque 30 ans et bénéficie depuis la fin décembre 2023, d'un temps partiel thérapeutique à hauteur de 50%. Il est dans l'intérêt de la collectivité et de l'agent de répondre favorablement à cette demande.

Les représentants du personnel ont été consultés le 24/05/2024 et ont émis un avis favorable à cette proposition.

Il est proposé au Conseil Communautaire de modifier le temps de travail de 25.16/35ème à 14/35ème à compter du 01/07/2024.

Le Conseil Communautaire, l'exposé entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents valide :

- La modification du temps de travail d'un Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles principal 1^{ère} classe de 25.16/35^{ème} à 14/35^{ème} à compter du 01/07/2024.
- La mise à jour du tableau des effectifs au 01/07/2024
- Autorise le Président à signer tous les actes en lien avec ce dossier

Fait et délibéré les ans, jours et mois susdits

Pour copie certifiée conforme,

Le Président, J.M SAILLARD

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT **DOUBS**

ARRONDISSEMENT PONTARLIER

Nombre de membres

En exercice : 49 Quorum: 25 Présents: 43 Votants: 47

Ayant donné procuration: 04

Absents/excusés: 06 Représenté: 01 Démissions :

Résultat du vote : Pour: 47 Contre: 00 Blancs et nuis : 00 Abstention: 00

Date de la convocation

04/06/2024

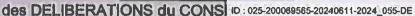
Objet de la délibération

Création de 2 postes d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles principal 2ème classe à 28/35ème

EXTRAIT DU R Publié le 18/06/2024

Recu en préfecture le 18/06/2024

Envoyé en préfecture le 18/06/2024



DE COMMUNES DES LACS ET MONTAGNES DU HAUT DOUBS

Séance du 11 juin 2024

L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE et le 11 juin à 19h00, le Conseil de la Communauté régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle des Vallières à Labergement Sainte Marie, sous la Présidence de M. Jean-Marie SAILLARD.

Secrétaire de séance : M. Claude LIETTA

Présents: M. SAILLARD Jean-Marie (Les Villedieu), M. MINNITI Didier (Brey et Maison du Bois), Mme GREUSARD Elisabeth (Chapelle des Bois), M. BOURGEOIS DIT DESSUS Roland (Chatelblanc), M. BONNET Dominique (Chaux Neuve), M. ROUSSELET Camille (Fourcatier Maison Neuve), M. LONCHAMPT Richard (Gellin), M. MOREL Michel, Mme TISSOT-TRULLARD Géraldine, Mme WALTZER Aurélie, M. POIX-DAUDE Denis (Jougne), Mme PAGNIER PAWLAK Laurette (La planée), M. MIROUDOT Ludovic, Mme CHOUFFE Angélique, Mme TRIMAILLE Marie-Helene (Labergement Sainte Marie), M. MAIROT Jérôme (Le Crouzet), M. BELOT Roger, Mme BULLE-LESCOFFIT Claudine (Les Fourgs), M. HERNANDEZ Didler (Les Grangettes), M. BOIREAU Xavier , M. BOYER Philippe (Les Hôpitaux Neufs), M. POIX Louis (Les Hôpitaux Vieux), M. GINDRE Claude (Les Pontets), M. JACQUEMIN VERGUET Claude (Longevilles Mont d'Or), M. LIETTA Claude, M. BROCARD Jacques (Malbuisson), M. THERY Jean Bernard (Malpas), M. DEQUE Gérard, Mme JURCEVIC Lucie (Métablef), M. BARNOUX Jean-Luc, M. PEPE Michel (Montperreux), M. PERRIN Daniel, Mme BERTHET Sylvie, M. LETOUBLON Albert (Mouthe), M. FAIVRE Michel (Oye et Pailet), Mme TODESCHINI Patricia (Petite Chaux), M. BOUVERET Jean-Yves (Reculfoz), M. POURCELOT Jean-Marie (Remoray Boujeons), Mme SCHIAVON Florence (Rochejean), Mme PRÊTRE Brigitte (Saint Anloine), Mme FAGIANI Patricia (Saint Point Lac), M. COQUIARD Franck (Sarrageois), M. POPULAIRE Sébastien (Touillon et Loutelet).

Autres présents : M. PETITE Gilles, M. DEMAIMAY Stéphane.

Excusés: M. GALLIOT Jean-Baptiste (Jougne), M. MERCIER Jean-Luc (Les Fourgs), PELLEGRINI Sylvain (Oye et Pallet), M. PENZES Eric (Rochejean).

Absents: M. LACROIX Hervé (Métablef), M. FIEVET Sylvain (Rondefontaine).

Procurations: M. GALLIOT Jean-Baptiste ayant donné procuration à Mme TISSOT-TRULLARD Géraldine (Jougne), M. MERCIER Jean-Luc ayant donné procuration à M. BELOT Roger (Les Fourgs), PELLEGRINI Sylvain ayant donné procuration à M. FAIVRE Michel (Oye et Pallet), M. PENZES Eric ayant donné procuration à Mme SCHIAVON Florence (Rochejean).

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

M. D. POIX DAUDE Vice-Président en charge des Ressources Humaines, indique que, conformément à la communication de M. l'Inspecteur d'Académie de Besancon en date du 30/01/2024, sont prévues des ouvertures de classes dans les écoles de JOUGNE et des HÖPITAUX-NEUFS. Après consultation de Mmes les directrices, ces ouvertures concernent des classes accueillant uniquement des élèves de maternelle. Il paraît dès lors pertinent, afin de faciliter l'accueil de ces enfants, de recruter deux Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles à compter du 01/09/2024.

Les représentants du personnel ont été consultés le 24/05/2024 et ont émis un avis favorable à cette proposition.

Le Conseil Communautaire, l'exposé entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Valide la création de deux postes d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles principal 2ème classe à 28/35ème à compter du 01/09/2024
- Valide la mise à jour du tableau des effectifs au 01/09/2024
- Autorise le Président à signer tous les actes en lien avec ce dossier

Fait et délibéré les ans, jours et mois susdits

Pour copie certifiée contr Le Président,



Reçu en préfecture le 18/06/2024

Publié le 18/06/2024



EXTRAIT DU R ID : 025-200069565-20240611-2024_056-DE des DELIBERATIONS du CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES LACS ET MONTAGNES DU HAUT DOUBS

Séance du 11 juin 2024

L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE et le 11 juin à 19h00, le Conseil de la Communauté régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle des Vallières à Labergement Sainte Marie, sous la Présidence de M. Jean-Marie SAILLARD.

Secrétaire de séance : M. Claude LIETTA

Présents : M. SAILLARD Jean-Marie (Les Villedieu), M. MINNITI Didier (Brey et Maison du Bois), Mme GREUSARD Elisabeth (Chapelle des Bois), M. BOURGEOIS DIT DESSUS Roland (Chatelblanc), M. BONNET Dominique (Chaux Neuve), M. ROUSSELET Camille (Fourcatier Malson Neuve), M. LONCHAMPT Richard (Gellin), M. MOREL Michel, Mme TISSOTTRULLARD Géraldine, Mme WALTZER Aurélie, M. POIX-DAUDE Denis (Jougne), Mme PAGNIER PAWLAK Laurette (La planée), M. MIROUDOT Ludovic, Mme CHOUFFE Angélique, Mme TRIMAILLE Marie-Héiène (Labergement Sainte Marie), M. MAIROT Jérôme (Le Crouzet), M. BELOT Roger, Mme BULLE-LESCOFFIT Claudine (Les Fourgs), M. HERNANDEZ Didier (Les Grangettes), M. BOIREAU Xavier , M. BOYER Philippe (Les Hôpitaux Neuls), M. POIX Louis (Les Höpitaux Vieux), M. GINDRE Claude (Les Pontets), M. JACQUEMIN VERGUET Claude (Longevilles Mont d'Or), M. LIETTA Claude, M. BROCARD Jacques (Malbulsson), M. THERY Jean Bernard (Malpas), M. DEQUE Gérard, Mme JURCEVIC Lucie (Métablef), M. BARNOUX Jean-Luc, M. PEPE Michel (Montperreux), M. PERRIN Daniel, Mme BERTHET Sylvie, M. LETOUBLON Albert (Mouthe), M. FAIVRE Michet (Oye et Pallet), Mme TODESCHINI Patricia (Petite Chaux), M. BOUVERET Jean-Yves (Reculfoz), M. POURCELOT Jean-Marie (Remoray Boujeons), Mme SCHIAVON Florence (Rochejean), Mme PRÊTRE Briglitte (Saint Antoine), Mme FAGIANI Patricia (Saint Point Lac), M. COQUIARD Franck (Sarrageois), M. POPULAIRE Sébastien (Touillon et Loutelet).

Autres présents : M. PETITÉ Gilles, M. DÉMAIMAY Stéphane.

Excusés: M. GALLIOT Jean-Baptiste (Jougne), M. MERCIER Jean-Luc (Les Fourgs), PELLEGRINI Sylvain (Oye et Pallet), M. PENZES Eric (Rochejean).

Absents: M. LACROIX Hervé (Métablef), M. FIEVET Sylvain (Rondefontaine).

<u>Procurations</u>: M. GALLIOT Jean-Baptiste ayant donné procuration à Mme TISSOT-TRULLARD Géraldine (Jougne), M. MERCIER Jean-Luc ayant donné procuration à M. BELOT Roger (Les Fourgs), PELLEGRINI Sylvain ayant donné procuration à M. FAIVRE Michel (Oye et Pallet), M. PENZES Eric ayant donné procuration à Mme SCHIAVON Florence (Rochejean).

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT **DOUBS**

ARRONDISSEMENT <u>PONTARLIER</u>

Nombre de membres

En exercice: 49 Quorum : 25 Présents · 43 Votants: 47

Ayant donné procuration: 04

Absents/excusés: 06 Représenté: 01 Démissions :

Résultat du vote : **Pour: 47** Contre: 00 Blancs et nuls : 00 Abstention: 00

Date de la convocation

04/06/2024

Objet de la délibération

Renouvellement de la convention de Délégation de la compétence Transports scolaires BFC circuit 131001MP

M. D. BONNET, Vice-Président en charge des Affaires Scolaires, rappelle que, par délibération en date du 11/04/2023, le Conseil Communautaire avait décidé à l'unanimité de valider le renouvellement de la Convention de Délégation de Transports Scolaires de la Région Bourgogne Franche-Comté concernant le circuit 131001MP qui dessert les écoles de MOUTHE (publique et privée) et CHAUX-NEUVE, pour les années scolaires 2022/2023 et 2023/2024.

Cette convention arrivant à échéance fin juillet 2024, la Région propose de la renouveler pour deux années scolaires supplémentaires, avec le versement de la somme de 43 239.40€ au titre de l'année 2024/2025. Cette somme sera réévaluée en début d'année scolaire au regard de l'évolution tarifaire applicable aux marchés de transport scolaire, sur la base du forfait déterminé pour l'année 2024/2025.

Le Conseil Communautaire, l'exposé entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

Valide le renouvellement de la délégation de transport scolaire BFC à la Collectivité pour le circuit 131001MP

> Fait et délibéré les ans, jours et mois susdits

Pour cepie certifiée conforme,

Le Président. J.M SAILLARD

Publié le 18/06/2024



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT **DOUBS**

ARRONDISSEMENT PONTARLIER

Nombre de membres

En exercice : 49 Quorum: 25 Présents: 43 Votants: 47

Ayant donné procuration : 04

Absents/excusés: 06 Représenté: 01 Démissions :

Résultat du vote : Pour : 47 Contre : 00 Blancs et nuis : 00 Abstention: 00

Date de la convocation

04/06/2024

Objet de la délibération

Délégué à la protection des données : avenant à la convention pour la réalisation de missions optionnelles proposées par l'ADAT

EXTRAIT DU R 10 : 025-200069565-20240611-2024_058-DE

des DELIBERATIONS du CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES LACS ET MONTAGNES DU HAUT DOUBS

Séance du 11 juin 2024

L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE et le 11 juin à 19h00, le Conseil de la Communauté régulièrement convoqué, s'est réunt au nombre prescrit par la Loi, à la salle des Vallières à Labergement Sainte Marie, sous la Présidence de M. Jean-Marie SAILLARD.

Secrétaire de séance : M. Claude LIETTA

Présents: M. SAILLARD Jean-Marie (Les Villedieu), M. MINNITI Didler (Brey et Maison du Bois), Mme GREUSARD Elisabeth (Chapelle des Bois), M. BOURGEOIS DIT DESSUS Roland (Chateblanc), M. BONNET Dominique (Chaux Neuve), M. ROUSSELET Camille (Fourcatier Maison Neuve), M. LONCHAMPT Richard (Gellin), M. MOREL Michel, Mme TISSOTTRULLARD Géraldine, Mme WALTZER Aurélie, M. POIX-DAUDE Denis (Jougne), Mme PAGNIER PAWLAK Laurette (La planée), M. MIROUDOT Ludovic, Mme CHOUFFE Angélique, Mme TRIMAILLE Marie-Hélène (Labergement Sainte Marie), M. MAIROT Jérôme (Le Crouzet), M. BELOT Roger, Mme BULLE-LESCOFFIT Claudine (Les Fourgs), M. HERNANDEZ Didier (Les Grangettes), M. BOIREAU Xavier, M. BOYER Philippe (Les Hopitaux Neufs), M. POIX Louis (Les Hôpitaux Vieux), M. GINDRE Claude (Les Pontets), M. JACQUEMIN VERGUET Claude (Longevilles Mont d'Or), M. LIETTA Claude, M. BROCARD Jacques (Malbuisson), M. THERY Jean Bernard (Malpas), M. DEQUE Gérard, Mme JURCEVIC Lucie (Métablef), M. BARNOUX Jean-Luc, M. PEPE Michel (Montperreux), M. PERRIN Daniel, Mme BERTHET Sylvie, M. LETOUBLON Albert (Mouthe), M. FAIVRE Michel (Oye et Pallet), Mme TODESCHINI Patricia (Petite Chaux), M. BOUVERET Jean-Yves (Reculfoz), M. POURCELOT Jean-Marie (Remoray Boujeons), Mme SCHIAVON Florence (Rochejean), Mme PRETRE Brigitte (Saint Antoine), Mme FAGIANI Patricia (Saint Point Lac), M. COQUIARD Franck (Sarrageois), M. POPULAIRE Sébastien (Toulion et Loutelet).

Autres présents : M. PETITE Gilles, M. DEMAIMAY Stéphane.

Excusés: M. GALLIOT Jean-Baptiste (Jougne), M. MERCIER Jean-Luc (Les Fourgs), PELLEGRINI Sylvain (Oye et Pallet), M. PENZES Eric (Rochejean).

Absents: M. LACROIX Hervé (Métablef), M. FIEVET Sylvain (Rondefontaine).

Procurations: M. GALLIOT Jean-Baptiste ayant donné procuration à Mme TISSOT-TRULLARD Géraldine (Jougne), M. MERCIER Jean-Luc ayant donné procuration à M. BELOT Roger (Les Fourgs), PELLEGRÍNI Sylvain ayant donné procuration à M. FAIVRE Michel (Oye et Pallet), M. PENZES Eric ayant donné procuration à Mme SCHIAVON Florence (Rochejean).

Le Président rappelle que par délibération du 26/06/2018, la Communauté de Communes a passé une convention avec l'ADAT relative à la réalisation de missions optionnelles « délégué à la protection des données » dans le cadre du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

Il indique que, comme précisé dans le compte-rendu du Conseil d'Administration de l'ADAT de mars 2024. la prestation RGPD évolue pour mieux accompagner dans le maintien en conformité les Collectivités au regard de cette réglementation.

Ainsi, les nouveautés 2024 apportées sont :

- La mise à disposition du logiciel MADIS pour le suivi de la mise en conformité au RGPD : formation et accompagnement sur l'utilisation de cet outil qui permet d'avoir une vue d'ensemble pour piloter la conformité au RGPD
- L'accès à des sessions de sensibilisation en visioconférence sur différents thèmes du RGPD pour améliorer la sécurisation des données personnelles
- L'accès à une base documentaire avec des actualités, des flashs infos et des modèles sur le thème de la protection des données

Notre collectivité ayant signé la convention initiale pour adhérer à la prestation de Délégué à la Protection des Données (DPD ou DPO « Data Protection Officer ») mutualisé proposé par l'ADAT, nous sommes invités, pour continuer à en bénéficier, à signer un avenant (en pièce-jointe) dûment complété au plus tard le 10 juillet 2024.

Pour plus de précision, tous les conseillers communautaires ont été destinataires d'une fiche explicative des nouveautés proposées avec cette nouvelle organisation de la prestation RGPD.

Reçu en préfecture le 18/06/2024

Publié le 18/06/2024



ID: 025-200069565-20240611-2024_058-DE

Le Conseil Communautaire, l'exposé entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- valide cet avenant,
- autorise le président à signer tous les documents s'y référent.

Fait et délibéré les ans, jours et mois susdits

Pour copie certifiée conforme,

Le Président,



REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DOUBS

ARRONDISSEMENT PONTARLIER

Nombre de membres

En exercice : 49 Quorum : 25 Présents : 43 Votants : 47

Ayant donné procuration : 04 Absents/excusés : 06

Représenté : 01 Démissions :

Résultat du vote : Pour : 47

Contre: 00 Blancs et nuls: 00 Abstention: 00

Date de la convocation

04/06/2024

Objet de la délibération

Aide à la création d'hébergements touristiques : Alpage des granges RAGUIN EXTRAIT DU R ID: 025-200069565-20240611-2024_057-DE

des DELIBERATIONS du CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES LACS ET MONTAGNES DU HAUT DOUBS

Séance du 11 juin 2024

L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE et le 11 juin à 19h00, le Conseil de la Communauté régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle des Vallières à Labergement Sainte Marie, sous la Présidence de M. Jean-Marie SAILLARD.

Secrétaire de séance : M. Claude LIETTA

Présents: M. SAILLARD Jean-Marie (Les Villedieu), M. MINNITI Didier (Brey et Maison du Bois), Mme GREUSARD Elisabeth (Chapelle des Bois), M. BOURGEOIS DIT DESSUS Roland (Chatelblanc), M. BONNET Dominique (Chaux Neuve), M. ROUSSELET Camille (Fourcatier Maison Neuve), M. LONCHAMPT Richard (Gellin), M. MOREL Michel, Mme TISSOTTRULLARD Géraldine, Mme WALTZER Aurélie, M. POIX-DAUDE Denis (Jougne), Mme PAGNIER PAWLAK Laurette (La planée), M. MIROUDOT Ludovic, Mme CHOUFFE Angétique, Mme TRIMAILLE Marie-Hélène (Labergement Sainte Marie), M. MAIROT Jérôme (Le Crouzet), M. BELOT Roger, Mme BULLE-LESCOFFIT Claudine (Les Fourgs), M. HERNANDEZ Didier (Les Grangettes), M. BOIREAU Xavier, M. BOYER Philippe (Les Hôpitaux Neurs), M. POIX Louis (Les Hôpitaux Vieux), M. GINDRE Claude (Les Pontets), M. JACQUEMIN VERGUET Claude (Longevilles Mont d'Or), M. LIETTA Claude, M. BROCARD Jacques (Malbuisson), M. THERY Jean Bernard (Malpas), M. DEQUE Gérard, Mme JURCEVIC Lucie (Métabief), M. BARNOUX Jean-Luc, M. PEPE Michel (Montperreux), M. PERRIN Daniel, Mme BERTHET Sylvie, M. LETOUBLON Albert (Mouthe), M. FAIVRE Michel (Oye et Pallet), Mme TODESCHINI Patricia (Petite Chaux), M. BOUVERET Jean-Yves (Reculfoz), M. POURCELOT Jean-Marle (Remoray Boujeons), Mme SCHIAVON Florence (Rochejean), Mme PRÈTRE Brigitte (Saint Antoine), Mme FAGIANI Patricia (Saint Point Lac), M. COQUIARD Franck (Sarrageois), M. POPULAIRE Sébastien (Touillon et Loutelet).

Autres présents : M. PETITE Gilles, M. DEMAIMAY Stéphane.

Excusés: M. GALLIOT Jean-Baptiste (Jougne), M. MERCIER Jean-Luc (Les Fourgs), PELLEGRINI Sylvain (Oye et Pallet), M. PENZES Eric (Rochejean).

Absents: M. LACROIX Hervé (Métablef), M. FIEVET Sylvain (Rondefontaine).

Procurations: M. GALLIOT Jean-Baptiste ayant donné procuration à Mme TISSOT-TRULLARO Géraldine (Jougne), M. MERCIER Jean-Luc ayant donné procuration à M. BELOT Roger (Les Fourgs), PELLEGRINI Sylvain ayant donné procuration à M. FAIVRE Michel (Oye et Pallet), M. PENZES Eric ayant donné procuration à Mme SCHIAVON Florence (Rochejean).

M. D. Minnitt Vice-Président en charge des Affaires Economiques explique que l'Alpage des Granges Raguin, dont les propriétaires sont Élise et Sébastien PAGNIER, est un hébergement touristique de type gîte, dont la capacité d'accueil est modulable en fonction des besoins (7, 14 ou 21 personnes). En parallèle de son activité de gîte touristique, l'Alpage des Granges Raguin propose à la location des trottinettes électriques et des bouées. Il intègre également dans son offre de loisirs un Explor Games, jeu d'aventure scénarisé.

Une offre de petite restauration vient compléter les prestations de l'Alpage.

Les propriétaires du gîte ont constaté un essor de la pratique de randonnée pédestre et VTT, favorisé par la proximité du sentier du GR. Le gîte étant actuellement davantage adapté à l'accueil de groupes, M. et Mme PAGNIER souhaitent faire évoluer l'offre d'hébergements pour l'adapter davantage à la pratique de l'itinérance. Pour cela, ils ont en projet les éléments suivants :

- Installation de deux cabanes de deux couchages pour l'accueil des randonneurs itinérants ;
- Adaptation du studio PMR pour le rendre compatible avec l'itinérance ;
- Agrandissement de la citerne permettant la création de sanitaires dédiés à l'accueil itinérant ;
- Une extension de la cuisine existante pour la restauration.

Le projet prévoit l'installation de deux champs de capteurs solaires, un thermique et un photovoltaïque (production d'eau chaude sanitaire et une partie du chauffage).

Afin de bénéficier d'un appui financier dans le cadre de l'aide aux hébergements touristiques, les propriétaires ont adressé le 4 mars 2024 une demande de subvention à la CCLMHD.

M. Sébastien PAGNIER, sur invitation de la Commission Économie et Agriculture du 21 mai 2024, a présenté le projet devant les membres présents. Le montant estimé des travaux est de 400 500 €. Les membres de la Commission ont validé l'éligibilité du projet au vu du règlement d'intervention de la CCLMHD, prévoyant un plafond de financement des travaux de 100 000 euros et une subvention

Reçu en préfecture le 18/06/2024

Publié le 18/06/2024



ID: 025-200069565-20240611-2024_057-DE

de 10% du montant retenu des travaux. Pour ce projet, le montant de la subvention est donc estimé à 10 000 € (sous réserve du respect du règlement d'intervention et de la présentation des pièces et justificatifs demandés).

Le Conseil Communautaire, l'exposé entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

• Décide d'attribuer une subvention de 10 000 euros à M. et Mme PAGNIER, propriétaires de l'Alpage des Granges Raguin,

• autorise le Président à signer toutes les pièces nécessaires au versement de cette aide.

Fait et délibéré les ans, jours et mois susdits

Pour copie certifiée conforme,

Le Président,

J.M.SAILLARD

Los et Maningpet du Hout-Doubs

Reçu en préfecture le 18/06/2024

EXTRAIT DU R Publié le 18/06/2024

Berger Le-Taux

EXIRA

des DELIBERATIONS du CONS ID :025-200069565-20240611-2024_062-DE

DE COMMUNES DES LACS ET MONTAGNES DU HAUT DOUBS

ARRONDISSEMENT PONTARLIER

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT

DOUBS

Nombre de membres

En exercice: 49 Quorum: 25 Présents: 43 Votants: 47

Ayant donné procuration: 04

Absents/excusés : 06 Représenté : 01 Démissions :

Résultat du vote : Pour : 47 Contre : 00 Blancs et nuis : 00 Abstention : 00

Date de la convocation

04/06/2024

Objet de la délibération

EPF: nomination d'un nouveau représentant suppléant

Séance du 11 juin 2024

L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE et le 11 juin à 19h00, le Conseil de la Communauté régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle des Vallières à Labergement Sainte Marie, sous la Présidence de M. Jean-Marie SAILLARD.

Secrétaire de séance : M. Claude LIETTA

Présents: M. SAILLARD Jean-Marie (Les Villedieu), M. MINNITI Didier (Brey et Maison du Bois), Mme GREUSARD Ellsabeth (Chapelle des Bois), M. BOURGEOIS DIT DESSUS Roland (Chatelblanc), M. BONNET Dominique (Chaux Neuve), M. ROUSSELET Camille (Fourcatier Maison Neuve), M. LONCHAMPT Richard (Gellin), M. MOREL Michel, Mme TISSOT-TRULLARD Géraldine, Mme WALTZER Aurélie, M. POIX-DAUDE Denis (Jougne), Mme PAGNIER PAWLAK Laurette (La planée), M. MIROUDOT Ludovic, Mme CHOUFFE Angélique, Mme TRIMAILLE Marie-Hélène (Labergement Sainte Marie), M. MAIROT Jérôme (Le Crouzet), M. BELOT Roger, Mme BULLE-LESCOFFIT Claudine (Les Fourgs), M. HERNANDEZ Didier (Les Grangettes), M. BOIREAU Xavier , M. BOYER Philippe (Les Hôpitaux Neufs), M. POIX Louis (Les Hôpitaux Vieux), M. GINDRE Claude (Les Pontets), M. JACQUEMIN VERGUET Claude (Longevilles Mont d'Or), M. LIETTA Claude, M. BROCARD Jacques (Malbuisson), M. THERY Jean Bernard (Malpas), M. DEQUE Gérard, Mme JURCEVIC Lucie (Métablef), M. BARNOUX Jean-Luc, M. PEPÉ Michel (Montperreux), M. PERRIN Daniel, Mme BERTHET Sylvie, M. LETOUBLON Albert (Mouthe), M. FAIVRE Michel (Oye et Pallet), Mme TODESCHINI Patricla (Petite Chaux), M. BOUVERET Jean-Yves (Reculfoz), M. POURCELOT Jean-Marie (Remoray Boujeons), Mme SCHIAVON Florence (Rochejean), Mme PRÊTRE Brigitte (Saint Antoine), Mme FAGIANI Patricia (Saint Point Lac), M. COQUIARD Franck (Sarrageois), M. POPULAIRE Sébastien (Toullon et Loutelet).

Autres présents : M. PETITE Gilles, M. DEMAIMAY Stéphane.

Excusés: M. GALLIOT Jean-Baptiste (Jougne), M. MERCIER Jean-Luc (Les Fourgs), PELLEGRINI Sylvain (Oye et Pallet), M. PENZES Eric (Rochejean).

Absents: M. LACROIX Hervé (Métabief), M. FIEVET Sylvain (Rondefontaine).

Procurations: M. GALLIOT Jean-Baptiste ayant donné procuration à Mme TISSOT-TRULLARD Géraldine (Jougne), M. MERCIER Jean-Luc ayant donné procuration à M. BELOT Roger (Les Fourgs), PELLEGRINI Sylvain ayant donné procuration à M. FAIVRE Michel (Oye et Pallet), M. PENZES Eric ayant donné procuration à Mme SCHIAVON Florence (Rochejean).

Le Président SAILLARD rappelle que lors du conseil communautaire du 28 juillet 2020 il avait été décidé de nommer M. JY. BOUVERET comme représentant titulaire à l'EPF et comme suppléant M. G. MARANDIN.

Depuis son départ, M. G. MARANDIN n'a pas été remplacé et le Président indique qu'il est nécessaire de le remplacer.

M. G. DEQUE étant le seul élu à avoir fait acte de candidature, il propose de le nommer représentant suppléant.

Le Conseil Communautaire, l'exposé entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, valide la nomination de Mr G. DEQUE comme représentant suppléant à l'EPF et confirme M. JY BOUVERET comme titulaire.

Fait et délibéré les ans, jours et mois susdits

Pour copie certifiée conforme.

Le Président.

Date de la convocation

disultat du vote :

ancs et nuis : 00

mtre : 00

Objet de la délibération 04/06/2024

Ecoles Maternelles à 28/35 have d'Agent Territorial Spécialisé création d'un poste d'Agent 14.08/35**** et 14.35/35**** et Suppression de 2 postes Territorial Spécialisé des des Ecoles Maternelles principal 2**** classe à

des DELIBERATIONS du CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES LACS ET MONTAGNES DU HAUT EXTRAIT DU REGISTRE

Séance du 11 juin 2024

L'an DEUX MILLE VINGT-DUATRE et le 11 jain à 1900, le Consai de la Communauté régulérement comvoqué, s'est réuns au nombre prescrit par la Loi, à la saille des Vallières à Labergement Seine Marie, sous la Présidence de M. Jean-Marie SAILLARD.

Secrétaire de séance : M. Claude LIETTA

Prisentis: M. SAILLARD Jean-Marie (Les Villedieu), M. MiliNITI Dicier (Brey et Matson du Bros), Mrie GREUSA/D Estaben (Chapete des Bos), M. BOURGEO'S DIT DESSUS Roland (Chapete des Bos), M. ROURSELET Camille (Fourciser (Chapete des Bos)), M. ROURSELET Camille (Fourciser (Chapete)), M. LONCHAMPT RICHARD (Cette), M. ROUSSELET Lamille (Fourciser Matson Meure), M. LONCHAMPT RICHARD (Cette), M. MRCUDOT Ludovic, Mme CHOUPFE Angeloue, Mme PAGAIRER PAWLJAK Laurette (La plande), M. MRCUDOT Ludovic, Mme CHOUPFE Angeloue, Mme PAGAIRER PAWLJAK Laurette (La plande), M. MRCUDOT Ludovic, Mme CHOUPFE Angeloue, M. Mine TRIMAILE Marie-Heidere (Labergement Sainte Marie), M. MAROT Jedram (Les Hoptaux Neurs), M. POIX. M. BELOT Roger. Mm BELUET-LESCOPFIT Caudée (Les Fourgs), M. JACQUERIN VERGUET Caudé (Les Hoptaux Neurs), M. POIX. Les Hoptaux Neurs), M. POIX. Caudée (Les Fourgs), M. LECOAUGE (Les Hoptaux Neurs), M. POIX. Caudée (Les Fourgs), M. PERCAID Jacques (Matbusson), M. THERY Jeen-Luc, M. BETTA Maried (Montpas), M. PERRIN Davis (Matbusson), M. THERY Jeen-Luc, M. PERE Michael (Montpas), M. PERRIN Davis (Mme BERTHET Synhe, M. LETOAUGE), M. BOUYERET Jeen-Yves (Reculato), M. POURCELO' Jean-Marie (Petitos Chaux), M. BOUYERET Jeen-Yves (Reculato), M. POURCELO' Jean-Marie (Petitos Chaux), M. BOUYERET Jeen-Yves (Reculato), M. POURCELO' Jean-Marie (Petitos Chaux), M. BOUYERET Jeen-Yves (Reculato), M. POURCELO' Jean-Marie (Petitos Chaux), M. BOUYERET Jeen-Yves (Reculato), M. POURCELO' Jean-Marie (Petitos Chaux), M. BOUYERET Jeen-Yves (Reculato), M. POURCELO' Jean-Marie (Petitos Chaux), M. BOUYERET Jeen-Yves (Reculato), M. POURCELO' Jean-Marie (Petitos Chaux), M. BOUYERET Jeen-Luc, M. COQUIARO Franck (Sarrie Montpas), M. PETER Marie (Petitos), M. CORRIER (Petitos), M. DOURCELO' Jean-Marie (Petitos), M. BOUYERET Jeen-Luc, M. COQUIARO Franck (Sarrie Anthree), M. PETER (Petitos), M. POPULAIRE Sébastien (Toutton et Loutelet).

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

d'une augmentation de son temps de travail. Cet agent donnant satisfaction dans l'exercice de ses missions, il paraît opportun de réserver une suite favorable à cette demande et de fusionner les deux professionnelle. La personne recrutée à la rentrée 2023 afin de compléter ce poste, souhaiterait bénéficier collectivité prend fin au 31/08/2024 et qu'elle ne souhaite pas le renouveler en raison d'une réorientation 03/10/2023, avait été créé un poste d'ATSEM principal 2^{ème} classe à 14.08/35^{ème} afin de compléter le temps de travail d'une ATSEM à 14.35/35^{ème}. Qu'il s'avère que le contrat qui île cette dernière à la M. D. POIX DAUDE Vice-Président en charge des finances, indique que par délibération en date du postes à 14.08 et 14.35/35^{ème} en un poste à 28/35^{ème} à compter du 01/09/2024.

Les représentants du personnel ont été consultés le 24/05/2024 et ont émis un avis favorable à cette

présents : Le Consell Communautaire, l'exposé entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres

Valide la suppression de deux postes d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles principal 2ªme classe à 14.08/35ªme et 14.35/35ªme à compter du 01/09/2024,

Valide la mise à jour du tableau des effectifs au 01/09/2024.

Pour copie fertifiée conform J.M SAILLARD Le Président, Fait et délibéré les ans, jours et mois susdits To Les

<u>Procuretions</u>: M. GALLIOT Jean-Baptiste syant donné procuration à Mine TISSOT-TRUILLAPO Gérakine (Jougne). M. MERCIER Jean-Luc ayant donné procuration à M. BELOT Roper (Les Fourge). PELLEGRINI Synàmi ayant donné procuration à M. FALVRE MAPOR (Oye et Pastet). M. PENZES Eric ayant donné procuration à Mine SCHIAVON Florence (Rochejean). Absents: M. LACROIX Hervé (Métablef), M. FIEVET Sylvain (Rondefontaine). Excusis: M. GALLIOT Jean-Baptista (Jougne), M. MERCIER Jean-Luc (Les Fourgs), PELLEGRINI Sylvain (Oye et Paliet), M. PENZES Eric (Rochejean). Autres présents : M. PETITE Glies, M. DEMAIMAY Stéphane.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT

Banod

lyant donné procuration : 04 beents/excusés : 06

Our: 48 Pérsissions : ontre : 00 lancs et muis: 00

Date de la convocation

04/06/2024

Objet de la délibération

Tableau des subventions complémentaires 2024 : demandes

des DELIBERATIONS du CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES LACS ET MONTAGNES DU HAUT EXTRAIT DU REGISTRE

Séance du 11 juin 2024

L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE et le 11 juin à 1990. le Conseil de la Communauté régulérement convoqué, s'est réuné se nombre presont par la Lot, à la salte des Valières à Labergement Sante Marie, sous la Présidence de M. Jean-Marie SAVILLARD.

Secrétaire de séance : M. Claude LIETTA

Prisents: M. SAILLARD Jean-Marie (Les Vitedieu), M. MINNITI Dider (Brey et Maison du Bods), Mirre GREUSARD Elspahe (Chapele des Bods), M. BOURGEOIS DIT DESSUS Roland (Chaelellanch, M. BONARET Dominique (Chazur Neuve), M. ROUSSELET Camille (Pourcatier Maisson Neuve), M. LONCHAMPT RIChard (Gallin), M. ROUSSELET Camille (Pourcatier Maisson Neuve), M. LONCHAMPT RIChard (Gallin), M. ROUSSELET Camille (Pourcatier Maisson Neuve), M. LONCHAMPT RIChard (Gallin), M. MOREL Mirch (Jougne), Mme PAGNIER PAWLJAK Laurette (La plande), M. MRCUOOT Ludovic, Mme CHOUFFE Angletque, Mme TRIMANILE Marie-Heikne (Labergement Sainte Mane), M. MAROT Jeffom (La Crouzel), M. BEIOT Roger, Amne BUILE-LESCOFFIT Caudrie (Las Fourgs), M. HERNANDEZ Dider (Les Grangerities Mont d'Or), M. CHOURE Caudrie (Les Porntes), M. JACQUEMIN VERGUET Caudre (Les Hobitaux Neur), M. GNURE Caudre (Les Porntes), M. JACQUEMIN VERGUET Caudre (Longevilles Mont d'Or), M. LETTA Caudre, M. BROCKARD Jacques (Matbudsson), M. THERY Jean-Bernard (Malpes), M. DECUE Gérard, Mme JURCEVIC Lude (Métables), M. THERY Jean-Luc, M. PEPE Mobal (Montpereus), M. PERRIN Daniel, Mme BERTHET Synthe Chaput), M. BOUYERT Jean-Yves (Recultor), M. POURCELOT Jean-Maine (Petitos Chaput), M. BOUYERT Jean-Yves (Recultor), M. POURCELOT Jean-Maine (Petitos Chaput), M. BOUYERT Jean-Yves (Recultor), M. POURCELOT Jean-Maine (Petitos Chaput), M. BOUYERT Jean-Yves (Recultor), M. POURCELOT Jean-Maine (Petitos Chaput), M. BOUYERT Jean-Yves (Recultor), M. POURCELOT Jean-Maine (Petitos Chaput), M. BOUYERT Jean-Yves (Recultor), M. POURCELOT Jean-Maine (Petitos Chaput), M. BOUYERT Jean-Yves (Recultor), M. POURCELOT Jean-Maine (Petitos Chaput), M. BOUYERT Jean-Yves (Recultor), M. POURCELOT Jean-Maine (Petitos Chaput), M. BOUYERT Jean-Yves (Recultor), M. POURCELOT Jean-Maine (Petitos Chaput), M. BOUYERT Jean-Yves (Recultor), M. POURCELOT Jean-Maine (Petitos Chaput), M. BOUYERT Jean-Yves (Recultor), M. POURCELOT Jean-Maine (Petitos Chaput), M. BOUYERT Jean-Yves (Recultor), M. POURCELOT Jean-Maine (Petitos Chaput POPULAIRE Sébastien (Toullion et Loutelet).

Autres orbsents: M. PETITE Gilles, M. DEMAIMAY Stephene.

Excusés: M. GALLIOT Jean-Beptiste (Jougne), M. MERCIER Jean-Luc (Les Fourgs), PELLEGRINI Sylvain (Oye et Pallet), M. PENZES Eric (Rochejean).

Absents: M. LACROIX Hervé (Métabief), M. FIEVET Sylvain (Rondefontaine)

Procurations: M. GALLIOT Jean-Baptiste ayant donné procuration à Mine TISSOT-TRULLAPO Gératine (Jougne), M. MERCIER, Jean-Luc ayant donné procuration à M. BELOT Roger (Les Fourgai), PELLEGRINI Syndra nyant donné procuration à M. FALVRE MANCHA (Oye et Pallet), M. PENZES Eric ayant donné procuration à Mine SCHIAVON Florence (Roche)sen).

M. J-B THERY Vice-Président en charge des affaires culturelles rappelle que lors du Conseil Communautaire en date du 9 avril 2024, a été validé le tableau de bord des subventions aux associations pour l'année 2024.

A posteñori, la Communauté de Communes a reçu de nouvelles demandes de la part

- De la Maison de la Réserve : pour subvention exceptionnelle d'un montant de 14000€
- De Haut Doubs Solidaire pour l'organisation du Téléthon à Labergement Sainte Marie : pour un montant de 250 €.
- De ASNI Chaux-Neuve pour le Grand prix d'été de combiné nordique : pour un montant de 7
- montant de 700 €. Du Disc Golf pour les championnats de France de disc golf à la Coupe aux Fourgs : pour un
- Du Festival Lyrique de Montperreux : pour un montant de 4 000 €.

non affectées » justement prévue pour les dossiers retardataires. Le montant total de ces demandes s'élève à <u>25 950 €</u>, il sera déduit de la rubrique « Subventions

Le Conseil Communautaire, l'exposé entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité moins une voix d'abstention des membres présents :

autorise l'attribution de ces subventions.

Le Président, J.M SAILLARD Pour copie certific Fait et délibéré les ans, jours et mois

ARRONDISSEMENT
PONTARLIER Nombre de membres

uorum : 25

Stancs et nuis : 00 Abstention : 00 contra : 00 our: 47

Date de la convocation

04/06/2024

Objet de la délibération

ILLIPWAP : participation Outil de communication des communes

EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES LACS ET MONTAGNES DU HAUT

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

Sanod

Séance du 11 juin 2024

(2an DEUX MILLE VINGT-QUATRE et le 11 juin à 19h00, le Consail de la Communauté régulièrement convoqué, s'est rèuni au nombre prescrit par la Loù, à la salte des Veilières à Labergement Sainte Marte, sous la Présidence de M. Jean-Matrie SAILLARD.

Secrétaire de séance : M. Claude LIETTA

(Chalothorn), M. BONNET Dominique (Chaux Naure), M. ROUSSELET Camille (Fourcasis (Chalothorn), M. BONNET Dominique (Chaux Naure), M. NOREL Addret, Mrhoe (Masson Neure), M. LONCHAMPT Richard (Gallon), M. MOREL Addret, Mrhoe TISSOT-TRULLARD Gerbaid (Lougne), Mme TRULLARD Gerbaid (Lougne), Mme TRULLARD Gerbaid (Lougne), Mme TRULLARD Gerbaid (Lougne), Mme TRULLARD Gerbaid (Lougne), M. Mellon (Mellon), M. Mellon), M. Mellon (Mellon), M. Mellon (Me <u>Présents</u> : M. SALLARD Jean-Marie (Les Villedieu), M. MINNITI Didier (Brey et Maison du Bois), Mme GREUSARD Elisabeth (Chapelle des Bois), M. BOURGEOIS DIT DESSUS Roland POPULAIRE Sébastien (Touillon et Loutefet).

Autres présents : M. PETITE Gilles, M. DEMAIMAY Stéphane

Excusés: M. GALLIOT Jean-Baptiste (Jougne), M. MERCIER Jean-Luc (Lee Fourgs). PELLEGRINI Sylvain (Oye et Paliet), M. PENZES Enc (Rochejean).

Absents: M. LACROIX Hervé (Métablef), M. FIEVET Sylvain (Rondefontaine)

<u>Procurations</u>: M. GALLIOT Jean-Baptiste syant donné procuration à Mine TISSOT-TRULLAND Gératière (Jougne), M. MERCIER Jean-Luc ayant donné procuration à M. BELOT Roger (Les Fougs), PELLEGRINI Synders ayant donné procuration à M. FALVRE Michael (Oye et le Patiet), M. PENZES Enic ayant donné procuration à Mine SCHIAVON Florence (Rodnéjean).

n°2024_001 en date du 20 février 2024, le Président a décidé de souscrire un abonnement M. J-B THERY, Vice-Président en charge des affaires culturelles rappelle que d'un outil de communication instantané à destination des habitants du territoire. mutualisé, avec les Communes qui le souhaitent, auprès de la Société Illiwap en vue de se doter par décision

Ainsi, il est proposé de faire participer chaque commune adhérente à hauteur de 90 € par an sur un abonnement annuel de 2 700 €. Cette participation interviendra au compte 70875 « remboursement de frais par les communes membres du groupement ».

une délibération en ce sens en indiquant que la participation de 90 € interviendra au compte 62876 « remboursement de frais au Groupement de rattachement ». Afin d'appliquer cette décision, chaque commune bénéficiant de ce service devra à son tour prendre

Le Conseil Communautaire, l'exposé entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité des

membres présent, approuve la participation des communes adhérentes à cet abonnement

Fait et délibéré les ans, jours et mois

J.M. SAILLYARD Le Rogaident Pour copie certifiée conforme

ARRONDISSEMENT PONTARLIER Nombre de membres DOUBS

Pour : 47 contre : 00 Représenté : 01 yant donné procuration : 04 bsents/excusés : 08 téaultat du vote :

Blance et nuis : 00 Abstention : 00

Date de la convocation

04/06/2024

Foncier: annulation de la Objet de la délibération

d'un terrain à Montperreux libération 2013_105 vente

des DELIBERATIONS du CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES LACS ET MONTAGNES DU HAUT EXTRAIT DU REGISTRE DOUBS

DEPARTEMENT

Séance du 11 juin 2024

(Lan DEUX MILLE VINGT-QUATRE el le 11 juin à 1900, le Conseil de la Communauté régulérement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Lot, à la saile des Valières à Labergement Sartus Maris, sous la Présidence de M. Jean-Harie SAVILLARD.

Secrétaire de séance : M. Claude LIETTA

(Chatelbland), M. BONNET Dominique (Chater Natuve), M. ROUSSELET Camille (Fourables (Chatelbland), M. BONNET Dominique (Chater Natuve), M. ROUSSELET Camille (Fourables Medicon Natuve), M. (ONC-NAMET Richard (Gellin), M. MOREL Michel, M. BELOT Roger, Ame BULLE-LESCOFFIT Claudine (Les Fouraps), M. HERNANDEZ Dideir M. BELOT Roger, Michel, Michel, M. BONES, M. BONES, M. HERNANDEZ Dideir M. BELOT Roger, Michel, M. BONES, M. BONES, M. BELOT Roger, Michel, M. BONES, M. BONES, M. BONES, M. BONES, M. HERNANDEZ Dideir (Les Fontes); M. JACQUest (Matbulss), M. DEQUE Grand, Michel, M. BROCLAPO, Jacques (Matbulsson), M. DEQUE Grand, Michel, M. BROCLAPO, Jacques (Matbulsson), M. DEQUE Grand, Michel, <u>Présents</u> : M. SAILLARD Jean-Marie (Les Villedieu), M. MINNITI Didier (Brey et Malson du Bols), Mine GREUSARD Elisabeth (Chapelle des Bois), M. BOURGEOIS DIT DESSUS Rolland POPULAIRE Sebastion (Toutlon of Loutelet).

Autres présents : M. PETITE Gilles, M. DEMAIMAY Stéphane

<u>Excusis</u>: M. GALLIOT Jean-Baptiste (Jougne), M. MERCIER Jean-Luc (Les Fourgs) PELLEGRINI Sylvain (Oye et Paliet), M. PENZES Eric (Rochejean)

Absents: M. LACROIX Hervé (Métablef), M. FIEVET Sylvain (Rondefontaine).

<u>Procurations</u>: M. GALLIOT Jean-Baptista ayant donné procuration à Mine TISSOT-TRULLARD Géraldine (Jougne), M. MERCIER Jean-Luc ayant donné procuration à M. BELOT Roger (Les Fougle), PELLEGEINI Synden ayant d'onné procuration à M. FAVIRE Michael (Oye et Patier), M. PENZES Eric ayant donné procuration à Mine SCHIAVON Florence (Rodnéjean).

M. D. POIX-DAUDE Vice-Président en charge des Finances, rappelle au Conseil communautaire profit de Madame JACQUEMET, au prix de 250 € par m² soit un total de 64 000 €. Pour rappel, le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ainsi que la jurisprudence cadastrée AH 34 sur la Commune de Montperreux pour une contenance cadastrale de 2a56ca, au que par délibération n°2013_105 du 14 novembre 2013, il avait été autorisé la vente de la parcelle

se faire à un prix inférieur à celui du marché. prévoient que les opérations de toute nature portant sur les biens des collectivités territonales, qu'il s'agisse d'une acquisition, d'une location ou d'une mise à disposition au profit d'un tiers, ne peuvent

pour la vente de la parcelle n'a plus de cohérence avec le marché actuel. JACQUEMET n'ayant pas donné suite. Du fait de l'écoulement du temps, le prix qu'elle propose La délibération, objet de la présente, date de 2013, et n'a jamais été suivie d'effet, Madame

membres presents : Le Consell Communautaire, l'exposé entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité des

annule la délibération n°2013_105

susdits Fait et délibéré les ans, jours et mois

Le Président

J.M SAILLARD Pour copie certifiée domorme NUMBER

REPUBLIQUE FRANÇAISE ARRONDISSEMENT PONTARLIER DEPARTEMENT

yant donné procuration : 04 bsentu/excusés : 06 présenté : 01 Nombre de membres

Blancs et nuts : 00 Abstention : 00

our: 47 Résultat du vote :

Combra : 00

Date de la convocation 04/06/2024

d'assainissement collectif, Rapport annuel du service Objet de la délibération

exercice 2023

des DELIBERATIONS du CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES LACS ET MONTAGNES DU HAUT EXTRAIT DU REGISTRE DOUBS

Séance du 11 juin 2024

L'an DEUX MILLE VINGT-DUATRE et le 11 juin à 19h00, le Consail de la Communauté régulébrement commoqué, s'est réun's au nombre prescrit par le Lot, à la saile des Valifères à Labergement Saltes Marin, sous la Présidence de M. Jean-Mane SAVILLARD.

Secrétaire de séance : M. Claude LIETTA

Prisents: M. SAILLARD Jean-Marie (Les Villedieu), M. MINNITI Didler (Bray et Maison du Bots), Mme GREUSARD Eleabeth (Chapelie des Bots), M. BOURGEGIS DIT DESSUS Roland (Chapelie des Most), M. BOURGEGIS DIT DESSUS Roland (Chapelie des Most), M. ROURSELET Camille (Fourzater (Chapelie des Most), M. ROURSELET Camille (Fourzater Maison Neuve), M. LONGHAT Dominique (Chaux Neuve), M. ROURSELET Liberta, Mme TRULARD Gératière, Mme WALTZER Auréle, M. ARCUDOT Ludovic, Mme CHOUPFE Angélique, Mme TRIMAULE Marie-Heière (Labergement Sainte Marie), M. MROT Jeffore (a Crouzel), M. BELOT Roger, Mme BULLE-LESCOFFIT Caudrie (Les Fourga), M. JERNANDEZ Dider (Les Grangettes), M. BOIREAU Xavier, M. BOYER Philippe (Les Hobitaux Neuts), M. POUX (Les Hobitaux Neuts), M. DECOLE Gaude (Les Foruga), M. JERNANDEZ Dider (Métable), M. THERY Jeen Bernard (Malpas), M. DECUE Gérard, Mme JURCAYO Lucoe (Métable), M. THERY Jeen Bernard (Malpas), M. DECUE Gérard, Mme JURCAYO (Lucoe (Métable)), M. BANNOUX Jean-Luc, M. PEPE Michael (Montpereux), M. PERVIN Daniel, Mme BERTHET Syhrie, M. LETOUBLON Abort (Mouthe), M. FAVRE Nichel (Oye et Patel), Mme TRETHE Brighte (Saint Anthone), Mme FAGIANI Patricia (Saint Point Lec), M. COQUIARD Franck (Saintagedes), M. POPULAIRE Sébastien (Toution et Loutelet).

Autres présents : M. PETITE Glies, M. DEMAIMAY Stéphane.

Excusing: M. GALLIOT Jean-Baptiste (Jougne), M. MERCIER Jean-Luc (Les Fourgs), PELLEGRINI Sylvain (Oye et Patiet), M. PENZES Eric (Rochejean).

Absents: M. LACROIX Hervé (Métablef), M. FIEVET Sylvain (Rondefontaine)

Procurations: M. GALLIOT Jean-Baptista ayant donné procuration à Mine TISSOT-TRULLARD Gératúre (Jougna), M. MERCIER Jean-Luc ayant donné procuration à M. BELOT Roger (Les Forsgs), M. PELLEGRINI Synation ayant donné procuration à M. FAVRE Michael (Oys et Paitet), M. PENZES Eric ayant donné procuration à Mine SCHIAVON Florence (Rochejean).

Il présente le rapport pour l'exercice 2023 dont chaque conseiller communautaire a été destinataire et qui est joint à la présente délibération. M. C. LIETTA Vice-Président en charge de la commission « Assainissement » rappelle l'obligation de produire un rapport annuel sur la qualité du service public d'assainissement. Le Conseil Communautaire, l'exposé entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité des

membres présents :

- Valida le rapport 2023 du service assainissement collectif, Autorise le Président à signer le document et à le publier.

Le Président,

Fait et délibéré les ans, jours et mois

Pour copie certifiée conforme. J.M SAILLARD

-20240611-2024 052-DE REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

DOUBS

ARRONDISSEMENT PONTARLIER Nombre de membres

our: 47 aprésenté : 01 yant donné procuration : 04 baents/excusés : 06 itat du vole

Contra : 00

batention : 00

ancs et nuts : 00

04/06/2024

Date de la convocation

Objet de la délibération

Maternelles principal 24me Spécialisé des Ecoles Création de 2 postes d'Agent Territorial classe à 14/35*me

DE COMMUNES DES LACS ET MONTAGNES DU HAUT EXTRAIT DU REGISTRE DOUBS

Séance du 11 juin 2024

L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE et le 11 juin à 19h00, le Conseil de la Communauté régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la saile des Vaillères à Labergement Sainte Marie, sous la Présidence de M. Jean-Marie SAILLARD.

Secrétaire de séance : M. Claude LIETTA

(Chalelblanc), M. BONNET Dominique (Chaux Neuve), M. ROUSSELET Camilie (Fourcalier Masson Neuve), M. LONCHAURT Richard (Gallin), M. MOREL, Midhael, Mine 113SOT-Masson Neuve), M. LONCHAURT Richard (Gallin), M. MOREL, Midhael, Mine 113SOT-MILLARD Geradine, Mine WILLEL-LEGGE, M. P. CALVALUDE Denis (Jougne), Mine PAGNIER PAWAJAK Laurette (La ptanée), M. MROUDOT Ludonk mine CHOUFFE Angélique, Mine TRIMAILLE Marie-Nélène (Labergement Sainte Marie), M. MAIROT Jérôme (Le Crouze), M. BEIOT Roger, Mine BULLE-LEGCOFFIT Caudine (Las Fourge), M. HERNANDEZ Didder (Les Garagettes), M. BOIREAU Xavier, M. BOYER Philippe (Les Hoptiaux Neuß), M. POIX Louis (Les Hoptiaux Neuß), M. GINDRE Caudie, M. BROCARD Jacques (Nationalsson), M. THERY Jean Bernard (Melpas), M. DECULE Gérard, Mine JURCEVIC Lucie, (Métablef), M. THERY Jean Bernard (Melpas), M. DECULE Gérard, Mine JURCEVIC Lucie, Mine SCRINIET Sylvie, M. LETOUBLON Albert (Moruthe), M. FALVRE Michel (Oye et Pallet), Mine TODESCHINI FRancore), Mine SCRINIAVON Forence (Rochopan), Mine PRETIRE Brighte (Saint Andreine), Mine FAGINAII Patricia (Saint Point Lac), M. COQUIJARD Franck (Sarragedes), M. POURCE LOTT, Mannel Committee (Saint Memory), Mine SCRINIAVON Forence (Rochopan), Mine PRETIRE Brighte (Saint Andreine), Mine SCRINIAVON Forence (Rochopan), Mine PRETIRE Brighte (Saint Andreine), Mine SCRINIAVON Forence (Rochopan), Mine PRETIRE Brighte (Saint Memory) (Memory) (Memor Presents: M. SAILLARD Jean-Marie (Les Villadieu), M. MINNITI Didier (Brey et Maison du Bois), Mme GREUSARD Elisabeth (Chapelle des Bois), M. BOURGEOIS DIT DESSUS Roland POPULAIRE Sébastien (Touillon et Loutelet).

Autres présente : M. PETITE Gilles, M. DEMAIMAY Stéphane.

Excusés: M. GALLIOT Jean-Baptiste (Jougne), M. MERCIER Jean-Luc (Les Fourgs), PELLEGRINI Sylvain (Oye et Patlet), M. PENZES Eric (Rochejean).

Absenta: M. LACROIX Hervé (Métabief), M. FIEVET Sylvain (Rondefontaine).

<u>Procurations</u>: M. GALLIOT Jean-Baptiste ayant donné procuration à Mine TISSOT-TRULLIABD Gératiène (Jougne), M. MERCIER Jean-Luc ayant donné procuration à M. BELIOT Roger (Les Fourgs), PELLEGRINI Sylvain ayant donné procuration à M. FALVRE MACINE (Oye et l' Pallet), M. PENZES Eric ayant donné procuration à Mine SCHIAVON Florence (Rochejean).

créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires

d'un arrêt maladie et de la reprise du travail à temps partiel thérapeutique d'une ATSEM à l'école d'absence, via le service intérim du CDG25, depuis la rentrée 2023. Cet agent contractuel ayant d'OYE ET PALLET en décembre 2023, la collectivité s'est vue dans l'obligation de pallier ce temps d'Agent Temtorial Spécialisé des Ecoles Matemelles à 14/35 ma à compter du 01/07/2024 proposant de pérenniser sa situation au sein de nos effectifs par une stagiairisation sur un poste missions, il est de l'intérêt de la Collectivité et de l'intéressée de prolonger notre collaboration en lui réussi le concours d'ATSEM session 2024 et donnant pleine satisfaction dans l'exercice de ses M. D. POIX DAUDE, Vice-Président en charge des Ressources Humaines, indique qu'en raisor

Il indique en outre que, conformément à la communication de M. l'Inspecteur d'Académie de Besançon en date du 30/01/2024, une ouverture de classe aura lieu à l'école de LABERGEMENT STE MARIE à la rentrée 2024/2025. Après consultation de M. le directeur d'école, il s'avère que la Les représentants du personnel ont été consultés le 24/05/2024 et ont émis un avis favorable à préparatoire. Afin de faciliter l'accueil de ces élèves, il est proposé de créer un poste d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles à 14/35^{km}, à compter du 01/07/2024. nouvelle classe créée accueillera des enfants en niveaux partagés de grande section et de cours

Envoyé en préfecture le 18/06/2024 Reçu en préfecture le 18/06/2024 Publié le 18/06/2024 ID 025-200069565-20240611-2024_052-DE

Le Conseil Communautaire, l'exposé entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Valide la créetion de deux postes d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles principal 2^{ème} classe à 14/35^{ème} à compter du 01/07/2024,
 Valide la mise à jour du tableau des effectifs au 01/07/2024,
 Autorise le Président à signer tous les actes en ilen avec ce dossier

Fait et délibéré les ans, jours et mois Pour copie certifiée ponforme, Le Président, J.M SAILLARD susdits

Contre : 00 Blance et nuis : 00 Abstention : 00 Démissions : Résultat du vote : Pour : 47

sprésenté : 01

Date de la convocation

Objet de la délibération 04/06/2024

d'Agent Territorial Spécialisé Ecoles Maternelles principal création d'un poste d'Agent Suppression d'un poste Territorial Spécialisé des des Ecoles Maternelles principal 1° classe et 2^{time} classe à 28/35^{time}

DE COMMUNES DES LACS ET MONTAGNES DU HAUT EXTRAIT OU REGISTRE DOUBS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

Séance du 11 juin 2024

L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE et le 11 juin à 19900, le Consait de la Communauté régulérement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loit, à la salid des Valifières à Labergement Sarité Mairis, sous la Présidence de M. Jean-Misele SAILLARD.

Secritaire de séence : M. Claude LIETTA

(Chatabland), M. BONNET Dominique (Chaux Navve), M. DOUSSELET Cambo (Fourable Malson Neuve), M. LONCHAMPT Richard (Galin), M. MOREL Michel, Michel, Michel Michel, M. BEOT Roger, Michel Bülle, Les Copfield Sahrb, M. Michel, M. BOUREAU Sahrb, M. BONEAU Sahrb, M. BEOLIS Grand (Malsousson), M. DEOUE Grand, Michel Michel, M. BROCLARD Jacques (Malsousson), M. DEOUE Grand, Michel (Morbornau), M. PERRIN Daniel, Michel Michel, M. BANNOUX Jean-Luc, M. PEPE Michel (Morbornau), M. PERRIN Daniel, Michel Michel Michel (Morbornau), M. POURCELOT Jean-Marie Richard Sahrb, Michel (Morbornau), Michel Mi Prigerta: M. SAILLARD Jean-Marie (Les Villedieu), M. MINNITI Didier (Brey et Maison du Bols), Mme GREUSARD Elisabeth (Chapelle dee Bols), M. BOURGEOIS DIT DESSUS Roland POPULAIRE Sébastien (Touillon et Loutelet).

Autres présents : M. PETITE Gilles, M. DEMAIMAY Stéphane

Excusés: M. GALLIOT Jean-Baptiste (Jougne), M. MERCIER Jean-Luc (Les Fourgs), PELLEGRINI Sylvain (Oye et Pallet), M. PENZES Eric (Rochejean).

Absents : M. LACROIX Hervé (Métablet), M. FIEVET Sylvain (Rondefontaine)

<u>Procurations</u>: M. GALLIOT Jean-Baptiste ayent donné procuration à Mine TISSOT-TRULLAPO Gératione (Jougne), M. MERCIER Jean-Luc ayent donné procuration à M. BELIOT Roger (Les Faugs), PELLEGRINI Sylvain ayent donné procuration à M. FALVRE MICHAE (Oye et Pallet), M. PENZES Enic ayent donné procuration à Mine SCHIAVON Florence (Roche)ean).

créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. relatives à la Fonction Publique Territonale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires

M. D. POIX DAUDE, Vice-Président en charge des Ressources Humaines, indique qu'à la suite du départ en retraite de l'ATSEM à l'école de CHAPELLE DES BOIS en 2021, un agent contractuel a été recruté.

le poste sur lequel elle est positionnée ne correspondant pas au grade en sortie de concours, il convient de supprimer le poste d'ATSEM principal 1^{ère} classe à 28/35^{ème} et de créer un poste d'ATSEM principal 2^{ème} classe à 28/35^{ème}. Cet agent ayant réussi le concours d'ATSEM session 2024 et donnant entière satisfaction dans l'exarcice des missions qui lui sont confiées, il y a lieu de procéder à sa stagiairisation. Néanmoins

cette proposition. Les représentants du personnel ont été consultés le 24/05/2024 et ont émis un avis favorable à

Envoyé en préfecture le 18/06/2024 Reçu en préfecture le 18/06/2024

Publié le 18/06/2024 ID 025-200069565-20240611-2024_053-DE

Le Conseil Communautaire, l'exposé entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Valide la suppression d'un poste d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles principal 1^{ème} classe à 28/35^{ème} à compter du 01/07/2024,
 Valide la création d'un poste d'Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles principal 2^{ème} classe à 28/35^{ème} à compter du 01/07/2024,
 Valide la mise à jour du tableau des effectifs au 01/07/2024

Autorise le Président à signer tous les actes en lien avec ce dossier.

Fait et délibéré les ans, jours et mois Pour copie certifiée conforme Le Président, J.M SALLARD susdits